Projet d'établissement

EAJE Crèche et Grand Jardin d'Enfants

Notre projet d'établissement répond aux nouvelles évolutions réglementaires suite à la parution du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Gestionnaire :

Association Claire-Joie

42 rue Kléber - 68 100 MULHOUSE
☎03 89 45 68 28 - direction@claire-joie.fr

Date de la rédaction du projet : 11-10-2022

Date de la dernière modification : 12-02-2024

Date d'adoption par le conseil d'administration de l'association : 30-12-2022

Date de la transmission du présent projet aux services de la CEA et Caf : 20-01-2023/ 13-02-2024

Signature du gestionnaire :
Monsieur Emmanuel GRUYER, président de l'association

Madame MORITZ, Messieurs KERSTETTER, WURMLINGER, comité de direction

Sommaire :

Sommaire : 1
Projet d'établissement : Cadre réglementaire 2
1 Cadre réglementaire : 2
2 Qu'est-ce qu'un projet d'établissement au regard de la réglementation ? 2
3 Quels sont les établissements concernés par un projet d'établissement ? 3
4 Qui rédige le projet d'établissement ? 3
5 Quelle est la durée de validité d'un projet d'établissement ? 3
6 Qui a accès au projet d'établissement ? 3
Introduction : 4
1 Valeurs du projet 4
2 Référence pédagogique 4
3 Histoire de l'établissement 4
4 Dates d'ouverture de la structure 4
5 Dates de fermeture de la structure 5
6 Description rapide du bâtiment, des locaux et sa situation 5
7 Cadre réglementaire 5
Projet d'accueil 6
1 Les prestations d'accueil proposées 6
1.1 Type de l'établissement, nom et coordonnées 6
1.2 Présentation des accueils petite enfance 6
1.3 Gestionnaire, nom et statut 6
1.4 Mode de financement 7
1.5 Agrément : Nombre de places autorisé 7
1.6 Types d'accueil proposés et particularités 7
2 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap 8
3 Compétences professionnelles mobilisées 9
3.1 Présentation des types de professionnels, rôles et missions 9
3.2 Équipe & Intervenants 11
3.3 Le travail d'équipe 11
3.4 Analyse des pratiques professionnelles et la formation 12
3.5 Accueil des stagiaires et des apprentis 14
Projet éducatif 15
1 L'accueil 15
1.1 Les objectifs des accueils petite enfance : 15
1.2 Le premier accueil, l'adaptation 15
1.3 L'accueil au quotidien, pédagogie 17
2 Aménagement de l'espace 20
2.1 Locaux spécifiques à la crèche 21
2.2 Locaux spécifiques au jardin d'enfants 21
3 Les soins 22
3.1 L'alimentation 22
3.2 Le sommeil 25
3.3 L'hygiène et les soins corporels 27
3.4 La santé 28
4 Le développement, le bien-être et l'éveil 29
4.1 L'autonomie 29
4.2 Événements festifs et sorties 30
5 Le jeu et les activités 30
5.1 Le jeu et les activités à la crèche 30
5.2 Le jeu et les activités au Jardin d'enfants 35
6 Instruction obligatoire à partir de 3 ans 38
Le projet social et le développement durable 39
1 Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs 39
2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement 44
3 Les actions de soutien à la parentalité 45
4 Dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle 46
5 La démarche en faveur du développement durable 47
Conclusion 48

Projet d'établissement : Cadre réglementaire

1 Cadre réglementaire :

« Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un référentiel commun, un guide de travail, un outil d'information pour les parents, les personnels, les institutions et les partenaires. Il est complémentaire au règlement de fonctionnement.
Il présente les conditions d'accueil des enfants, d'un point de vue administratif, sociologique et éducatif, et constitue un support de dialogue au sein des équipes et avec les familles. Il détermine les méthodes de travail dont les bases sont communes à tout le personnel et que chacun des membres de l'équipe doit s'approprier. Il a pour objectif de présenter, aux familles et aux partenaires, les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. »

2 Qu'est-ce qu'un projet d'établissement au regard de la réglementation ? [1]

Conformément à la réglementation, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Le projet d'établissement ou de service comprend les éléments suivants :

I. **Un projet d'accueil**.
Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ;

II. **Un projet éducatif**.
Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ;

III. **Un projet social et de développement durable**.
Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.
Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32.
Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles.
Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Il est nécessaire pour l'obtention de l'avis ou de l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement délivré par le Président du Conseil départemental et pour le conventionnement avec la Caf au titre de la Prestation de service

[1] *Article R.2324-29 du Code de la santé publique (CSP) relatif au contenu du projet d'établissement*
Articles R.2324-32, R.2324-37, R2324-38, R.2324-48 du CSP
Articles L. 214-2 et L.214-7 du CASF

unique (PSU). C'est un document opposable, auquel les professionnels de l'établissement, les familles ou les services du Département et de la Caf peuvent se référer, notamment en cas de litige ou de contrôle.[2]

3 Quels sont les établissements concernés par un projet d'établissement ?

Ce sont les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans, gérés par une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, département…), ou un gestionnaire privé (association, entreprise, caisse d'allocations familiales…). [3]

4 Qui rédige le projet d'établissement ?

Le projet d'établissement est porté et animé par le directeur, ou le référent technique, qui en est le garant. Il est défini en concertation avec l'équipe et en accord avec le gestionnaire. Un collectif de parents et d'autres partenaires peuvent y être associés.

5 Quelle est la durée de validité d'un projet d'établissement ?

Il est conseillé d'actualiser la première version du projet d'établissement, qui a été rédigée et transmise au Conseil départemental et à la Caf avant l'ouverture de la structure, dans les 2 ans suivant l'ouverture, afin de permettre à l'équipe de se l'approprier. Le projet d'établissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel. [4]

6 Qui a accès au projet d'établissement ?

Les caractéristiques essentielles du projet d'établissement sont consultables sur le site internet de l'établissement, lorsqu'il en possède un, ou sur le site internet monenfant.fr géré par la caisse nationale des allocations familiales.
Le projet d'établissement est affiché dans un lieu de l'établissement accessible aux titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis. Un exemplaire est tenu à leur disposition.
Un exemplaire du projet d'établissement est communiqué, sur sa demande, à toute famille dont un enfant est inscrit ou a fait l'objet d'une demande d'admission dans l'établissement ou le service. Cet exemplaire peut être transmis sous format numérique. [5]

[2] *Article R.2324-18 du CSP relatif au dossier de demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture*
[3] *Article R.2324-17 du CSP relatif aux établissements concernés et aux différentes formes d'accueil*
[4] *Article R.2324-31 - IV du CSP*
Article L.311-8 du CASF relatif au projet d'établissement dans les établissements ou services sociaux et médico-sociaux
[5] *Article R.2324-31 du CSP relatif à l'obligation de communication du projet d'établissement*

Introduction :

1 Valeurs du projet

Toute personne évoluant auprès des enfants à Claire-Joie :

1. Veille à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
2. Contribue à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
3. Contribue à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
4. Mets en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
5. Favorise la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
6. Favorise l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article L.214-1 du CASF

2 Référence pédagogique

Notre **crèche** promeut la motricité libre qui consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. Elle s'inspire de la pédagogie Pickler, basée sur la relation respectueuse et la bienveillance entre un adulte et un enfant. Les aspects les plus importants sont : la tendresse, le développement moteur au rythme naturel, le mouvement libre et le jeu ininterrompu.

Pour les plus grands et pour le **jardin d'enfants**, nos équipes éducatives s'inspirent de la pédagogie Montessori, basée sur la confiance en soi, l'autonomie, les expérimentations et l'apprentissage en douceur.

3 Histoire de l'établissement

En 1964, les Sœurs Franciscaines missionnaires de Marie fondent l'association Claire-Joie à Mulhouse. Pour répondre aux besoins des familles, l'association va, d'année en année, prendre un essor au sein du quartier Fonderie.
Avec des locaux grandissants et un personnel de plus en plus important, l'association, devenue laïque en 2002, propose désormais un éventail d'accueils multiples et variés :

- Une crèche (0-3 ans)
- Le Jardin d'enfants (18 mois-6 ans)
  - L'accueil régulier (lundi, mardi, jeudi, vendredi, en période scolaire),
  - Les mercredis au Jardin d'enfants
  - L'accueil du soir au Jardin d'Enfants
  - Les petites vacances au Jardin d'enfants
- Accueils 6-15 ans : loisirs du mercredi, accueil périscolaire du soir (6-15 ans)
- Accueil de loisirs durant les petites vacances scolaires et août (6-15 ans)
- Séjours de vacances d'août (6-15 ans)
- Centre de loisirs d'août (3-6 ans)

4 Dates d'ouverture de la structure

Claire-Joie accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La Crèche fonctionne de septembre à août (46 semaines par an)

Le Jardin d'enfants fonctionne de septembre à juin (41 semaines par an)

5 Dates de fermeture de la structure

L'association Claire-Joie est **fermée durant 4 semaines en juillet**, **2 semaines à la période de Noël**.

À partir de janvier, les **dates de fermeture** annuelles sont **annoncées** par voie **d'affichage** à plusieurs endroits de la structure (hall d'entrée de la crèche et du Jardin d'Enfants, sur les portes d'entrée, accueil, secrétariat ainsi que dans la vitrine dans la cour de l'association.)

Les périodes de **fermetures exceptionnelles** sont annoncées, par voie d'affichage, comme suit :

1 En septembre pour les fermetures entre septembre et décembre
2 En janvier pour les fermetures entre janvier et juin.

6 Description rapide du bâtiment, des locaux et sa situation

Propriétaire de ses propres locaux situés dans le quartier Fonderie de Mulhouse, proche de la gare et du centre-ville, l'association Claire-Joie regroupe deux grands bâtiments (3000 m^2) offrant une multitude de salles et d'espaces au service des enfants, parents, et des professionnelles.

Claire-Joie offre également aux enfants une grande cour arborée et deux espaces spécifiques :

- pour la crèche avec de petites structures de jeux et maisonnettes adaptées aux enfants
- pour les enfants du jardin d'enfants avec une plus grande structure de jeux ainsi qu'un toboggan.

L'association possède en outre une cuisine collective professionnelle.

7 Cadre réglementaire

L'Association Claire Joie propose de nombreux accueils collectifs réguliers. Les accueils « petite enfance » sont destinés aux enfants de leur naissance jusqu'à leur scolarisation en classe de CP.
Ces accueils répondent :

- Aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants
- aux dispositions du décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- aux dispositions du décret n° 2006-1753 du 23 décembre 2006
- aux dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007
- aux dispositions du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010

1 aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations familiales
2 aux dispositions de la loi du 26/07/2019 et son décret
3 aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30/08/2021

Toute modification de la réglementation sera applicable, aux dispositions du projet d'établissement.

Projet d'accueil

1 Les prestations d'accueil proposées

1.1 Type de l'établissement, nom et coordonnées

Date de création de l'association Claire-Joie : 01-01-1964
Ouverture du Jardin d'enfants : 1964 - **Ouverture de la crèche** : février 2002

Noms : ASSOCIATION CLAIRE JOIE
Forme juridique : Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)
Taille de l'association : entre 40 et 50 salariés

Téléphone : 03.89.45.68.28
Adresse postale : 42 RUE KLEBER — 68100 MULHOUSE France

Numéro SIREN : 778 954 727 - **Numéro SIRET** : 77 895 472 700 013

Numéro TVA Intracommunautaire : FR42778954727
Activité (code NAF ou APE) : Accueil de jeunes enfants (8891A)

1.2 Présentation des accueils petite enfance

La **crèche** de l'Association Claire-Joie est un accueil collectif pour les enfants de 10 semaines à 3 ans en accueil régulier, permanent, ou en urgence. Les enfants y sont accueillis pour la journée, à temps plein ou partiel.

Le **Jardin d'Enfants** de l'Association Claire-Joie est un accueil collectif pour les enfants de 18 mois à 6 ans en accueil régulier, permanent, ou en urgence. Les enfants y sont accueillis pour la journée, à temps plein ou partiel. Il s'agit d'un Grand Jardin d'enfants (agrément de plus de 60 enfants).

La mission principale de notre équipe est de veiller au bon développement et à l'éveil de chaque enfant que nous accueillons.

1.3 Gestionnaire, nom et statut

L'association Claire-Joie dont les statuts sont déposés au Tribunal de Grande Instance de Mulhouse est gérée par un **Conseil d'Administration** (CA), élu par les parents à jour de leur cotisation lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le **Bureau** est une émanation du Conseil d'Administration dont le rôle est :

- de garantir le bon fonctionnement de l'Association et des services,
- de mettre en œuvre les décisions votées lors des assemblées générales et par le CA,
- d'assurer la médiation et de statuer sur les cas litigieux ou particuliers.

Le « Bureau » travaille en étroite collaboration avec le comité de direction.

Membres du Bureau :

- Président : M. Emmanuel GRUYER
- Vice-présidente : Mme Lara GOTTE
- Trésorière : Mme Isabelle STUBER
- Secrétaire : Mme Jocelyne AKIR

Les parents peuvent prendre contact avec le Président par l'intermédiaire du secrétariat : secretariat@claire-joie.fr / Téléphone : 03.89.45.68.28., ou en utilisant la boîte aux lettres du Président, située dans le Hall de l'association.

Le **Comité de Direction** :
La fonction de direction déléguée par le Bureau est assurée par un comité de direction. Celui-ci assure l'organisation et la gestion de la structure au quotidien. Il regroupe trois directeurs :

- **Grégory WURMLINGER** : référent Petite Enfance au sein de la structure et directeur du jardin d'enfants. Il assure la gestion pédagogique de la crèche et du Jardin d'Enfants. Il est l'interlocuteur privilégié des familles. Il veille à la qualité de l'accueil et reste à l'écoute des familles.
- **Stéphanie MORITZ** : référente des Accueils 6-15ans et responsable des ressources humaines de l'ensemble de la structure. Elle a en charge la gestion du périscolaire, des loisirs du mercredi, des centres de loisirs et des séjours de vacances.
- **David KERSTETTER** : infirmier diplômé d'état et directeur de la crèche. Il est le responsable de la partie sanitaire de la structure.

1.4 Mode de financement

La structure fonctionne en convention avec la Caf au titre de la Prestation de service unique (PSU) : financement direct de la Caf au moyen de la Prestation de service unique (PSU) et du CTG (convention territoriale globale) ainsi que d'une subvention versée par la M2a.

1.5 Agrément : Nombre de places autorisé

La **crèche** de l'association Claire-Joie a un agrément de **39** places.
Le **Jardin d'enfants** (18 mois -6 ans) a un agrément de **80** places

1.6 Types d'accueil proposés et particularités

1.6.1 Types d'accueils proposés

1.6.1.1 L'accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents.
Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un volume d'heures réservées.

À titre d'exemple, il y a « **régularité** » lorsque l'enfant est accueilli chaque semaine. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée, mais à une récurrence.
Le contrat d'accueil est signé pour une durée d'un an maximum. Il peut couvrir une période inférieure.

1.6.1.2 L'accueil occasionnel

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents

L'enfant est déjà connu de Claire-Joie (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

En cas d'accueil occasionnel, la signature d'un contrat d'accueil n'est pas nécessaire. En revanche, l'enfant doit être inscrit dans l'établissement.

1.6.1.3 L'accueil d'urgence

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». L'urgence peut concerner les parents en situation de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, les demandes des partenaires sociaux (PMI, conseil départemental). Le caractère de la situation d'urgence sera évalué par le comité de direction. Ce type d'accueil sera de courte durée.

1.6.2 Dénomination et spécificités horaires de nos accueils

À la crèche :

Journées et créneaux au choix des parents : De 7h30 à 18h30, Du lundi au vendredi.

Au Jardin d'enfants :

Scolarité :

Présence obligatoire (pour les enfants dans l'année de leurs 3 ans et plus) : De 8h30 à 16h00, 4 jours par semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires). Accueil à partir de 7h30, 8h ou 8h30.

Accueil du soir :

Soirs et créneaux au choix des parents : De 16h00 à 18h30 pour les enfants du jardin d'enfants et pour les enfants de l'école maternelle Jeanne d'Arc.

Accueil du mercredi :

Créneaux au choix des parents : De 7h30 à 18h30 — avec un minimum de 3 heures de temps de présence.

Accueil durant les petites vacances scolaires : automne, hiver et printemps.

Jours et créneaux au choix des parents : De 7h30 à 18h30 — avec un minimum de 3 heures de temps de présence.

2 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

L'association Claire-Joie accueille les enfants en situation de handicap[6] dans la mesure de ses capacités, selon les places disponibles, et selon la capacité de l'équipe à accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

L'accueil des enfants présentant un handicap se fait aux côtés des autres enfants.

Une **réunion d'échange** avec les parents est organisée dans le but de déterminer les conditions d'accueil nécessaires au bien-être, au confort et à la sécurité de l'enfant accueilli et du groupe.
L'association Claire-Joie n'est pas un établissement de soins (de thérapie ou de rééducation), mais un lieu d'éveil et de socialisation qui accueille les enfants en situation de handicap en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou de maladie chronique et/ou d'allergie chronique ou grave, un **projet d'accueil individualisé (PAI)** est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les parents, l'infirmier, le médecin de la famille et médecin pédiatre de l'établissement **afin de sécuriser au maximum les conditions d'accueil**.

L'accueil est adapté à chaque situation rencontrée.

La visite mensuelle du médecin pédiatre de crèche accompagné de l'infirmier et des réunions de concertation et de synthèse sont organisées selon les besoins avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge (CAMSP, CMPP, le Phare, SESSAD…) afin de suivre l'adaptation, l'intégration et l'évolution de l'enfant dans son environnement quotidien.
Ces personnes sont un relais précieux dans le soutien et le conseil aux parents.

[6] Conformément aux Articles L.114-1, L.114-2 et L. 214-1 du CASF et R.2324-39 du CS, respectant également le p*rincipe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant* « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

3 Compétences professionnelles mobilisées

« Les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, du concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel [7]».

3.1 Présentation des types de professionnels, rôles et missions

Les compétences des professionnels présents à Claire-Joie sont mobilisées avec cohérence autour de l'enfant et de ses parents.

3.1.1 Équipe de direction

- Est responsable des enfants, de leur sécurité et de leur bien-être pendant tout le temps de leur accueil.
- Est garante avec l'équipe du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, et de leur mise en œuvre et en suit l'évolution avec l'équipe.
- Encadre et coordonne l'équipe éducative, la fédère et la motive autour de projets.
- Est référente des familles tout au long de leur parcours à Claire-Joie.
- Contribue au développement des relations et des projets avec les partenaires extérieurs.
- Assure la gestion administrative et budgétaire de la structure.
- Est garant de la qualité de l'accueil dans la structure.

3.1.2 Éducatrices de jeunes enfants (EJE)

Professionnelle spécialisée de la Petite Enfance, l'EJE fonde son travail sur l'observation de l'enfant et de ses besoins. L'EJE :

- Favorise le développement global de l'enfant par le biais d'activités d'éveil et d'apprentissage.
- Représente un adulte repère référent, véritable appui pour la construction de l'enfant.
- Veille à respecter l'individualité de chacun tout en axant son action éducative sur le groupe.
- Propose à l'enfant des situations riches, stimulant sa créativité, son imagination, sa curiosité, favorisant également son développement affectif, cognitif, moteur et social.
- Veille aux acquisitions fondamentales telles que la socialisation, l'autonomie, le langage, la logique, le respect des rythmes, la motricité, la créativité.
- Principale référente des familles au quotidien.
- Participe à la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Veille au respect quotidien du projet d'établissement.

3.1.3 L'aide maternelle

En lien avec l'EJE référente d'un groupe d'enfants, l'aide maternelle (diplômé CAP AEPE) participe au développement de l'enfant en l'accompagnant dans ses acquisitions. L'aide maternelle :

- Soutient l'EJE dans son travail au quotidien et instaure des relations privilégiées avec les enfants.
- Anime des groupes par demi-groupe afin de proposer aux enfants des moments privilégiés autour d'activités favorisant leur épanouissement.
- Est référent de l'enfant dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne (habillage, sieste, repas…).
- Référent des familles en l'absence de l'EJE.
- Participe aux soins d'hygiène, de confort et bien être des enfants.
- Aménage nettoie et désinfecte les espaces de vie.

3.1.4 Médecin pédiatre d'établissement

- À chaque sollicitation par l'équipe, veille à l'application des mesures d'hygiène générales, particulières (en cas d'épidémie) et préventives.
- Définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence.

[7] *Article R.2324-38 du CSP*

- Assure les visites d'admission.
- Participe à la mise en place d'un PAI, veille à la mise en œuvre de l'intégration des enfants en situation de handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement.
- Assure un suivi médical préventif des enfants avec accord des parents.
- Est consulté en cas de maladie contagieuse d'un enfant et du personnel, ou pour tout accident survenu au sein de la structure.
- Participe aux actions de formation et de prévention dans le domaine nutritionnel.
- Assure les actions d'éducation et de la santé auprès du personnel.
- Assure les fonctions de référent santé et accueil inclusif (RSAI).

3.1.5 Infirmier (IDE)

Professionnel de santé, l'infirmier assure le suivi médical des enfants en assistant aux visites du pédiatre d'établissement.

- Veille aux régimes particuliers et aux traitements dans le cadre de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
- Met en place dans la structure des protocoles d'hygiène, de soins et d'urgence.
- Fait le lien entre tous les partenaires : parents, équipe et intervenants professionnels médicaux-sociaux.
- Collabore à l'accueil et au suivi des enfants en situation de handicap.
- Répond aux parents en matière d'hygiène et de santé.
- Assure le suivi des vaccinations et la bonne réalisation des traitements, ainsi qu'à l'application des protocoles.

3.1.6 Auxiliaires de puériculture (AP)

Professionnelles spécialisées de la Petite Enfance, le rôle de l'AP s'inscrit dans une approche globale et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

- Assure les gestes de soin de la vie quotidienne.
- Veille à l'hygiène et à l'alimentation, aide l'enfant dans l'acquisition de son autonomie.
- Accompagne l'enfant dans son quotidien (repas, hygiène, éveil psychique et moteur…) en l'aidant.
- Aménage, nettoie et désinfecte les espaces de vie de l'enfant et du matériel.
- Prépare donne et nettoie les biberons.
- Organise des activités qui participent au développement et à l'éveil des enfants.

3.1.7 Animateur sportif

- Mène des projets sportifs répondant aux objectifs du projet pédagogique
- Fait découvrir différents sports en proposant des activités d'éveil physique et permettre aux enfants de « se défouler »
- Met en place des parcours de motricité (exploration de l'espace et du temps)
- Travaille dans l'objectif de développer l'aspect socioaffectif de l'enfant : prendre un risque, chacun son tour, relation à deux (espace proche et coopération), etc…
- Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes et besoins des enfants
- Apprend aux enfants à mémoriser et à respecter des règles de jeu

3.1.8 Animateur éveil musical

- Mène des projets musicaux répondant aux objectifs du projet pédagogique
- Fait découvrir différents instruments de musique (percussions, guitare, piano…)
- Travaille sur les sons, les rythmes, le chant (bruit de bouche, jeux de doigts, comptines, danse)
- Développe l'écoute, l'attention, la créativité

3.1.9 Animateurs d'activités

Les animateurs d'activités interviennent lors de l'accueil du soir et du mercredi ou pendant les vacances scolaires.

- Mènent des projets d'animation répondant aux objectifs du projet pédagogique
- Participent aux différents temps de la vie quotidienne et veille au respect des règles d'hygiène

- Font découvrir de nouvelles activités aux enfants et leur proposent de nombreuses situations ludiques,
- Font participer les enfants au non-gaspillage du matériel
- Participent au nettoyage quotidien de l'accueil pour faciliter le travail des agents de service.

3.1.10 Intervenante de gymnastique

- Fait découvrir la psychomotricité en proposant des activités d'éveil psychomoteur aux enfants du jardin d'enfants (activités sensori-motrices, stimulations, relaxation)
- Prévient et dépiste les troubles psychomoteurs,
- Aide l'intégration des enfants en situation de handicap
- Organise et anime des ateliers d'éveil psychomoteur.

3.1.11 Équipe de cuisine

- L'association est équipée d'une cuisine collective qui prépare en autonomie l'ensemble des repas servis aux enfants.
- Les menus sont élaborés dans le souci de l'équilibre alimentaire des enfants. Ils sont validés par la direction de l'association sous le contrôle du médecin pédiatre de structure.
- Notre équipe de cuisine, formée à la méthode HACCP porte une attention toute particulière à l'hygiène alimentaire. Dans ce but, nous travaillons avec un laboratoire privé qui assure des contrôles mensuels.

3.1.12 Agents d'entretien

Participent au bien-être des enfants et des professionnels en veillant à l'hygiène des locaux, du matériel, et dans le respect des protocoles établis.

3.1.13 Stagiaires

- Des stagiaires sont susceptibles d'être accueillis au cours de l'année par l'équipe éducative.
- Ils sont signalés aux parents par une affiche.
- Les rôles et missions des stagiaires diffèrent en fonction du stage et de la formation de chaque stagiaire.

3.1.14 Pôle administratif

Le service secrétariat et la comptabilité
- Gèrent les inscriptions, les contrats et la facturation des accueils de la structure.
- Gèrent les statistiques horaires et les relevés de présences journalières
- Assurent les transmissions des données techniques auprès de la CAF et des partenaires
- Réceptionnent et transmettent les informations et besoins des familles

3.2 Équipe & Intervenants

Nous faisons appel à différents intervenants : par exemple une kinésithérapeute, une orthophoniste, une sophrologue, une intervenante littérature jeunesse, intervenante conte, intervenante plasticienne, etc., selon les projets et les besoins ressentis par l'équipe chaque année.
Concernant notre équipe permanente, les organigrammes de nos équipes sont affichés à l'entrée du bâtiment petite enfance ainsi que dans le couloir de l'espace administratif.

3.3 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »
Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La communication orale entre les professionnels est toujours encouragée et favorisée.

À la crèche, une **réunion est organisée chaque semaine avec la coordinatrice et le comité de direction** afin de faire un point sur la semaine passée et relever toute situation rencontrée nécessitant un retour. Un **cahier d'équipe** est à disposition de chaque équipe afin de poser toute question ou tout besoin et une réponse y est apportée à l'issue de la réunion.

Un cahier de transmission est mis en place pour les différents groupes pour faire le lien entre les professionnelles de la journée et celles du soir. Dans ce cahier, chacun y note les informations importantes sur l'enfant pour qu'elles puissent être transmises aux familles ou dans le sens inverse.

Des **réunions à thème** sont organisées chaque mois dans un souci constant d'améliorer la prise en charge de l'enfant dans sa globalité : exemple : l'alimentation, les transmissions, le sommeil, les changes, etc… Au besoin, des **réunions** avec des **professionnels extérieurs** sont organisées par exemple avec le pédiatre (alimentation ou vaccinations) ou un intervenant spécifique pour répondre aux besoins des parents ou de l'équipe.

L'équipe de la crèche profite également de la **visite mensuelle** du **médecin pédiatre** pour poser leurs questions et obtenir des réponses ; cette rencontre est également l'occasion de mettre à jour nos protocoles et de revoir nos pratiques.

Au Jardin d'enfants, une **réunion hebdomadaire** est organisée en présence des éducatrices de jeunes enfants. Ces réunions permettent d'évaluer l'accueil et d'échanger en équipe autour de situations rencontrées durant la semaine passée. Au besoin, d'autres membres de l'équipe pluridisciplinaire (l'infirmier, le pédiatre, ou un intervenant spécifique…) peuvent participer à ces réunions.
Des réunions spécifiques sont organisées pour les aides maternelles une fois par mois.

Des **réunions regroupant toute l'équipe du jardin d'enfants ou de la crèche** sont organisées en dehors des périodes d'ouverture de la structure, parfois le samedi, ou lors de journées pédagogiques.
Lors de ces réunions, l'équipe peut soumettre des besoins de thèmes ou des questions spécifiques. Des documents permettant d'alimenter l'élaboration des thématiques de travail sont également diffusés au sein des équipes.

Une vaste documentation pédagogique (livres, magasines spécifiques, impressions d'articles) est à disposition permanente des équipes et peut être empruntée par les salariés qui le souhaitent. Nous sommes abonnés à différentes revues pédagogiques et mettons à disposition de nos professionnelles de très nombreux ouvrages sur la pédagogie et sur les pratiques professionnelles de la petite enfance.

Des classeurs de protocoles sanitaires et organisationnels élaborés en équipe avec le pédiatre, plusieurs médecins et l'infirmier sont également à disposition des équipes au sein de chaque secteur.

Un tableau blanc en salle de repos permet la communication entre les professionnelles et la direction. Les échéanciers pour la remise de documents, des événements particuliers, les remplacements y sont renseignés.

Des questionnaires d'évaluation de nos accueils écrits sont donnés par la direction à chaque salarié afin d'analyser et d'améliorer continuellement nos pratiques et la qualité de l'accueil. Ces questionnaires font l'objet d'une synthèse écrite communiquée à l'ensemble de l'équipe.

3.4 Analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »
Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

3.4.1 Journées pédagogiques, temps de préparation individuel

Les équipes bénéficient de 3 à 5 **jours de préparation** fin août. Ces journées, adaptées selon le poste, et le secteur de travail ont pour objectif de permettre la préparation des rentrées au sein de chaque groupe, d'aménager les espaces, de réfléchir aux projets et de retravailler le projet pédagogique.

Des **journées pédagogiques** permettant de retravailler ou de réévaluer un point spécifique (par exemple autour du sommeil, des transmissions, des repas, du jeu libre, des émotions de l'enfant ; etc) de notre projet pédagogique sont organisées chaque année (samedi ou lors des fermetures au public).

Les salariées de la crèche et du jardin d'enfants bénéficient **chaque semaine de 45 min à 1h30 de temps de préparation** leur permettant d'anticiper les préparations spécifiques à l'accueil de leur groupe : administratif, préparation d'activités, commandes de matériels, projets ou lectures professionnelles.

3.4.2 Analyse de la pratique

L'analyse de pratiques professionnelles est un temps et un espace qui permet aux professionnels d'une équipe de réfléchir sur leur pratique. Ce moment permet d'apporter des solutions ensemble aux problèmes ou difficultés rencontrés.

Elle se pratique **en groupe**. C'est à partir des **cas concrets** apportés par les participants que le travail se fait. Celui-ci alterne entre le travail sur soi, l'apprentissage de nouvelles compétences, les mises en situation, l'apprentissage de connaissances théoriques…

Nous organisons des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants dans les conditions suivantes :

- Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles ; les séances durent de 1h30 à 2 heures.
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;
- La psychologue qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'association et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle est une intervenante extérieure (Ediac formation) ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

3.4.3 Formation professionnelle

Nos organismes de formation transmettent leurs **catalogues de formations** chaque année. **Selon les volontés et les demandes des équipes, nous accédons à leur souhait**.

L'entretien professionnel permet de connaître les besoins et souhaits des salariés en matière de formation.

Chaque salarié est maître de ses formations et **peut proposer les formations qu'il souhaite suivre** en fonctions des besoins de la structure et de son compte personnel de formation.

Nous faisons également appel épisodiquement à des intervenants pour proposer aux parents ou aux enfants des « **activités** », « **temps d'échanges** » ou « **réunions d'informations spécifiques** ».
Les professionnelles de notre équipe qui le souhaitent peuvent participer à ces temps et profiter de l'occasion pour approfondir leurs connaissances.

Nous affichons également régulièrement en salle de pause ou au vestiaire, des informations concernant des **conférences**, **documentaires**, ou **autres supports** qui pourraient intéresser nos professionnel(le)s.

La **formation interprofessionnelle nous tient également à cœur** et nous invitons nos professionnel(les) à échanger autour de compétences qui leur sont propres et qu'ils maîtrisent ou pour lesquelles ils ont profité de formations spécifiques.

Nous proposons également aux salariés des formations sur la sécurité et le secourisme de manière régulière : Formation extincteurs, Formation PSC1, Formation SST, etc.
La formation continue est indispensable pour se perfectionner, remettre en question sa pratique, et donc progresser.

3.5 Accueil des stagiaires et des apprentis

Tout au long de l'année, nous accueillons des stagiaires d'horizons différents :

- Bac Professionnel Petite Enfance
- Bac Professionnel AEPA
- Étudiant EJE
- Étudiant AP
- Étudiant Licence de Sciences de l'Éducation

Ces stagiaires ont des objectifs qui diffèrent selon leur formation, mais tous ont pour but de travailler avec les enfants avec des degrés différents dans les approches cognitives, affectives, éducatives, psychologiques…

Les tuteurs associés à ces stagiaires sont des personnes qualifiées, donnant du temps pour former et accompagner les stagiaires au mieux pour que ces derniers puissent développer leurs compétences pratiques au contact des enfants.

À chaque stagiaire, nous remettons un **livret d'accueil** présentant nos attentes concernant tout stagiaire ainsi que de nombreuses informations concernant notre structure, pédagogie, équipe, et détaillant l'organisation pour anticiper leurs besoins et leurs questions.

En aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. Les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel des établissements. L'organisation du stage se fait sous la responsabilité de la coordinatrice et du comité de direction.

L'accueil de nombreux stagiaires permet également de questionner nos pratiques quotidiennes et de nous tenir informés des évolutions continue des apprentissages des écoles de professionnelles de la petite enfance.

Projet éducatif

1 L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli. e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».
Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La **continuité de l'accueil**, en **maintenant le lien entre la vie dans l'établissement et la vie à la maison**, est assurée par la mise en place de repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels…), dans l'espace (fonction des espaces, visuels…) et d'interlocuteurs privilégiés de l'enfant et de sa famille (l'accueil du matin, les transmissions en fin de journée…).

1.1 Les objectifs des accueils petite enfance :

- ✓ Respecter la pédagogie de la **motricité libre**
- ✓ **Garantir** une **continuité** dans les **soins** et l'attention que l'enfant va recevoir
- ✓ Pratiquer **l'observation attentive**
- ✓ Faire **évoluer l'espace** pour l'adapter continuellement aux enfants
- ✓ **Développer** la **sécurité affective** pour permettre à l'enfant d'évoluer vers une **autonomie propre** et réelle
- ✓ Laisser **l'enfant** se **construire** à son **rythme**
- ✓ Centrer notre projet et notre **attitude professionnelle** sur la **bienveillance**
- ✓ **Veiller à une continuité entre le quotidien de la maison et celui de la crèche**

Pour les enfants scolarisés au jardin d'enfants : **donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.** Les enseignements sont organisés en cinq **domaines d'apprentissage** :

- **Mobiliser** le **langage** dans toutes ses dimensions
- **Agir**, **s'exprimer**, **comprendre** à travers **l'activité physique**
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les **activités artistiques**
- Construire les premiers outils pour **structurer** sa **pensée**
- **Explorer** le **monde**

Nous nous inspirons de la pédagogie **d'Emmi Pickl**er et de **Maria Montessori**.

1.2 Le premier accueil, l'adaptation

La période **d'adaptation** permet :

- à l'équipe de **faire connaissance progressivement avec l'enfant** et ses parents (besoins, habitudes…) ;
- de **familiariser l'enfant à son nouvel environnement et aux adultes** qui s'en occuperont ; l'enfant conserve auprès de lui un **objet personnel** (peluche, doudou, tétine…) ;
- de le **sécuriser affectivement** par une **séparation en douceur** adaptée à son rythme et à celui de ses parents ;
- **d'établir graduellement un lien de confiance**.

1.2.1 L'accueil, l'adaptation à la crèche

Pour accepter de se séparer, l'enfant et sa famille doivent accorder leur confiance à la structure et à l'équipe qui les accueille.

La **période d'adaptation**, également appelée période de **familiarisation** permet la création d'un lien avec les professionnelles (et non de proposer une séparation graduelle avec ses parents). Il s'agit de soutenir l'enfant dans sa rencontre avec un nouvel environnement et dans sa séparation avec ses parents. **L'équipe** doit **prendre** en **compte** toutes les **informations** recueillies auprès de la famille et **observer le quotidien de l'enfant afin de rendre familier et sécurisant ce qui est inconnu pour lui**.
La période d'adaptation est tout aussi importante pour le parent que pour l'enfant. C'est pourquoi elle se fait dans un premier temps en présence du parent. Les parents constituent la « base de sécurité » des enfants. L'enfant se construira de nouveaux repères avec ses parents qui lui rendront l'entrée en crèche moins déstabilisante.

1.2.1.1 L'adaptation, première arrivée à la crèche :

Six mois avant le début de l'accueil, la **première rencontre** entre les parents et la crèche se fait lors de l'entretien avec le responsable Petite Enfance. La pédagogie, le fonctionnement, le contrat, les tarifs, les absences sont expliqués.

Un **rendez-vous** est fixé avec l'enfant et ses parents en présence de la coordinatrice chargée des adaptations. Nous accueillons la famille avec empathie pour recevoir et soutenir les émotions parentales.
La coordinatrice précise les attentes de la collectivité pour un enfant qui va être accueilli (biberons, coucher, bruit, allaitement, etc…). Il est important de **prendre le temps de s'écouter et de construire** ensemble de nouveaux repères pour l'enfant rencontré, en laissant la famille parler de celui-ci afin de comprendre la façon dont elle souhaite que nous prenions soin de lui. Cela permet, à long terme, d'installer une continuité entre la maison et la crèche.
Les parents nous **communiquent les habitudes de vie de leur enfant** concernant le doudou, la tétine, les habitudes alimentaires, le rythme de sommeil.

En amont de ce rendez-vous, les espaces propres à cet enfant comme son lit, son casier… seront mis en place afin de signifier aux parents qu'il est attendu.
Lors du premier rendez-vous, l'éducatrice de jeunes enfants transmettra une **fiche sur les habitudes** de vie que les parents devront remplir afin d'être certains que les informations essentielles seront transmises.

Un calendrier est fixé sur 1 ou 2 semaines en fonction de l'enfant et des disponibilités des parents. L'enfant passera tout d'abord un petit temps avec puis sans ses parents (cela dépend de l'envie, des besoins de l'enfant, mais aussi de ses parents, qui eux aussi doivent se sentir au mieux pendant cette familiarisation) et de plus en plus de temps à la crèche pour y découvrir les différents temps forts de la journée : goûter, repas, sieste, accueil, retrouvailles…
Au fur et à mesure, l'enfant est accueilli sur des périodes plus longues afin de se rapprocher au mieux de son accueil définitif prévu selon les besoins des parents.

1.2.1.2 Le passage d'un groupe à un autre :

Lors d'une adaptation liée au passage des petits aux moyens (ou des moyens aux grands), ce passage se met en place en douceur à travers un temps d'adaptation.

Accompagné d'une professionnelle du groupe où l'enfant évoluait jusqu'alors, l'enfant découvrira son nouveau groupe. **Un calendrier est établi** entre les 2 équipes pour que l'enfant passe de plus en plus de temps dans son nouveau groupe afin de participer aux différents temps forts de la journée.

Ce planning est ajusté et certains temps répétés, allongés ou raccourcis, en fonction des besoins de l'enfant. La **professionnelle** qui accompagne ce passage représente un repère sécurisant pour l'enfant. Elle le **rassure**, lui **explique**, le **présente**, et le confie petit à petit à une autre professionnelle.

Ce passage dure de 1 à 2 semaines selon les besoins de l'enfant et sa fréquence de présence à la crèche. Le passage repose sur les observations quotidiennes de l'enfant par l'ensemble de l'équipe et n'intervient que quand l'enfant semble prêt à l'ensemble des professionnelles. Il est toujours discuté en équipe et proposé aux parents.

1.2.2 L'accueil, l'adaptation au Jardin d'enfants

Pour les parents : Le **premier contact** avec la famille a lieu dans les locaux du Jardin d'Enfants lors de l'entretien avec le **responsable petite-enfance**. Il permet **d'informer** les parents sur le fonctionnement de la structure, de **présenter l'équipe** et les **modalités** d'accueil. Une **visite** des locaux est organisée afin de présenter les espaces de vie. La **pédagogie**, le **tarif**, le **fonctionnement**, les **absences**, **l'instruction obligatoire** sont expliqués aux familles.

Pour les enfants : L'enfant a **besoin** de **temps** pour **découvrir l'environnement** du jardin d'enfants et se **familiariser** avec les **adultes** de **l'équipe**, l'éducatrice responsable de son groupe **et avec** les **autres enfants**.

De nouveaux espaces, de nouveaux jeux sont autant de nouveautés avec lesquelles l'enfant pourra peu à peu s'accoutumer.

Fin août, début septembre : La première journée au Jardin d'Enfants sera l'occasion, pour deux heures en demi-groupe, d'accepter la séparation avec ses parents. Elle est courte et amène l'enfant à découvrir tous les moments clés de la journée : Accueil, activités et retrouvailles.
La découverte de la sieste et du repas sera faite lors de la première journée « pleine ».
L'éducatrice-référente et l'aide maternelle prennent le temps de faire connaissance avec les enfants. Tous ensemble, parents et professionnels construisent une alliance éducative permettant à l'enfant de s'épanouir progressivement.

1.3 L'accueil au quotidien, pédagogie

1.3.1 L'accueil au quotidien, pédagogie à la crèche

La capacité d'accueil est de 39 places réparties sur 3 groupes et dans 3 salles :

- Les **Petits** (les **Explorateurs**)
- Les **Moyens** (les **Globe-trotteurs**)
- Les **Grands** (les **Aventuriers**)

Le choix de cette répartition en **3 groupes** a été réfléchi en fonction des **locaux**, de la **superficie** des **salles** et de nos **objectifs** d'accueil.

Nous avons choisi **une organisation verticale** des groupes d'enfants, d'âges homogènes, permettant une meilleure harmonie de développement entre les enfants :

- **pour les petits**, un espace plus sécurisé et « cocooning » permettant la motricité libre
- **pour les plus grands**, l'aménagement des jeux en libre-service ainsi qu'un positionnement professionnel facilité

1.3.2 Les transmissions à la crèche

L'arrivée et le **départ** sont des **rendez-vous incontournables qui rythment la journée de l'enfant.**

Le **parent** ne doit pas se sentir dans une **justification**, mais bien dans un **lieu d'écoute**, où les professionnelles prennent le temps de **comprendre les petits détails quotidiens de l'enfant**. Pour ce faire, des **outils** tels que certains **écrits** construisent une trace de ce qui se vit avec l'enfant, permettant ainsi de raconter sa journée, de mieux construire la continuité autour de cet enfant accueilli.

Prendre le temps de se séparer, de se **dire au revoir**, de se **parler**, ne serait-ce que quelques minutes, cette petite **passerelle entre l'enfant et ce nouvel environnement qui compose sa journée** est primordiale. Se dire au revoir est un **moment important, tant pour le parent que pour l'enfant**. Il souligne la **transition** d'un temps passé « ensemble » à un temps « l'un sans l'autre ». Les premiers instants de la journée sont susceptibles d'influencer le restant de celle-ci. **Un sentiment de sécurité instauré au moment de l'accueil favorisera l'expérimentation et les découvertes de l'enfant dans la journée.**

L'accueil de chaque enfant se fait de façon individuelle.

La **restitution** de la journée de l'enfant le soir est un moment clé dans les **relations parents-professionnelles** (moment de passage de relais, de partage autour de l'enfant). Il s'agit d'un moment d'échange privilégié sur **l'évolution** de l'enfant dans la **journée**. Les **retrouvailles** ne sont pas simples tant l'excitation de ces retrouvailles peut submerger l'enfant par ses émotions. Les professionnelles devront **accompagner ce temps des retrouvailles**, **rassurer les parents** sur le fait que les enfants ont **besoin de temps pour retrouver leur parent et que le temps des retrouvailles, c'est aussi pour l'enfant un temps de séparation avec la personne qui s'est occupé de lui dans la journée.**

Pour l'enfant, le **temps du matin et du soir sont des temps de transition** parfois difficiles à vivre et demandant beaucoup d'attention de la part des adultes.

L'accueil du matin commence à 7h30. Les petits sont accueillis dans leur salle dès 7h30 par deux professionnelles. Les moyens et les grands sont accueillis dans la salle des petits à partir de 7h30, puis à 8h chaque groupe rejoint sa salle de vie.

Lorsqu'ils arrivent à la crèche, l'enfant et sa famille posent leurs affaires dans le casier de l'enfant. **Cet espace, individualisé, permet à chacun d'arriver à son rythme et favorise pour l'enfant un passage en douceur entre son espace familial et la crèche**. L'enfant peut ainsi anticiper la séparation, s'y préparer, pour la vivre sereinement.

Les enfants arrivent souvent avec leur doudou quand ils rejoignent l'espace de jeux. **Cet objet dit « transitionnel » symbolise pour eux le passage entre l'intérieur (la famille) et l'extérieur (la crèche).** Par son odeur, son contact, le doudou rassure l'enfant, le sécurise et l'aide à accepter la séparation. En amenant son doudou à la crèche, chacun apporte un petit bout de son foyer à la crèche. Il est donc nécessaire que l'enfant puisse garder son doudou avec lui lors de l'accueil du matin, et tout au long de la journée si le besoin s'en ressent.

La salle est préparée en amont pour accueillir convenablement les enfants : **musique** douce en fond sonore, des **petits jeux** sont sortis, un coin **cocooning** est proposé pour les enfants qui auraient encore besoin de se reposer. Tout ceci permet un **accueil en douceur et dans le calme**, **car tous les enfants ne sont pas regroupés au même endroit**.

Les **attitudes professionnelles** se caractérisent par :

- la **disponibilité** et **l'écoute**, en saluant l'enfant par son prénom, en communiquant tant avec l'enfant qu'avec le(s) parent(s)
- la **mise** en **mot** du **vécu** de **l'enfant** (arrivée dans le groupe, situation de séparation/respect des émotions et échanger sur la personne qui sera là au moment du départ)
- le **respect** des **rituels d'arrivée** et de **séparation** des **familles** (montrer l'espace, se dire au revoir d'un signe de la main, aller vers la fenêtre, etc.).

Des **informations** sont également **marquées** sur une **fiche de transmission** disponible aux vestiaires des enfants. Les parents y précisent **l'heure du réveil**, de la **prise du petit déjeuner**, ce **qui a été consommé**, qui **vient chercher l'enfant**, à quelle heure, et diverses informations telles que la **prise de médicaments**. Cette fiche est importante, pour permettre aux professionnelles de s'adapter au mieux aux besoins de chaque enfant durant la journée. Cela permet aussi de comprendre pourquoi l'enfant est fatigué, irritable, comprendre ses pleurs.

Les retrouvailles du soir ont lieu dans l'unité de vie des enfants jusqu'à 18h pour les trois groupes. Après 18h, les enfants sont cherchés dans la salle des petits.

En fin de journée, lorsque les retrouvailles approchent, de**s temps calmes sont proposés aux enfants** afin de quitter en douceur leur jeu. Ils sont réunis pour écouter des histoires ou des chansons, partager des moments autour d'instruments de musique.

Les retrouvailles se font avec l'accompagnement d'une professionnelle. Durant la journée les **professionnelles consignent** les **événements importants** de l'enfant sur la fiche d'événements qui servira lors des transmissions du soir. Il y est inscrit les temps de sieste, les changes, l'alimentation et **diverses informations telles que l'état de santé de l'enfant et/ou l'activité qu'il a faite dans la journée**, mais aussi une ou des émotions que l'enfant a pu ressentir (fier d'avoir réussi tel ou tel acte, un fou rire avec un copain, des pleurs…).
Il s'agit d'un moment privilégié avec le parent où la professionnelle relate des informations sur le bien-être de l'enfant et son développement physique, mais aussi partage des aspects plus relationnels et ludiques de la journée de leur enfant.

1.3.3 Une journée type à la crèche

Nous souhaitons **travailler au plus près des besoins de chaque enfant**, aussi, les horaires indiqués ci-après le sont uniquement à titre indicatif.

Les **contraintes** de **fonctionnement** telles que les **horaires** du **personnel**, la **livraison** des **repas** par la **cuisine**… impactent évidemment sur la structuration de la journée de l'enfant.

Malgré ces contraintes, nous veillons à toujours respecter au plus près, les rythmes individuels et besoins de chaque enfant de la crèche, et tout particulièrement dans le groupe des petits et moyens.

Voici des exemples de journées types :

1.3.3.1 Dans le groupe des petits

7h30-9h15 : Accueil : arrivées échelonnées en salle de vie des petits
Durant la matinée :
- Divers jeux sont mis à disposition des enfants
- Des temps d'éveil sont proposés aux enfants : comptines, instruments de musique, histoires, etc.
- Des temps de change sont pratiqués pour permettre à l'enfant d'être propre sur lui et veiller à son confort.
- Des temps de sieste, selon les besoins de chaque enfant, sont respectés.

À 11h : Les repas sont livrés par la cuisine et peuvent être servis.
Pendant le repas : des temps calmes sont proposés aux enfants tels que les chants, des histoires afin de leur permettre de patienter sereinement jusqu'à ce que nous leur donnions leur repas.
Après les repas : les enfants qui n'ont pas dormi le matin vont à la sieste.
Vers 15h le goûter est proposé aux enfants
Après le goûter de l'après-midi : comme durant la matinée, divers jeux ou temps d'éveil sont proposés, ainsi que des moments de repos et de changes.
L'accueil se fait jusqu'à 18h30 dans le groupe des petits. Il est ponctué de départs échelonnés et de moments calmes, d'instants un peu plus individuels au fur et à mesure des départs.

1.3.3.2 Dans le groupe des moyens

7h30-9h10 : accueil : arrivées échelonnées en salle de vie des moyens
9h10-9h20 : temps du Bonjour : regroupement, chants, temps calme
9h20-10h : ateliers intérieurs et/ou extérieurs proposés, jeux libres, sieste du matin
10h-10h35 : change des couches, jeu libre (ou poursuite de l'activité)
10h35-10h50 : rangement, temps de regroupement, temps calme
10h50-11h : lavage des mains, installation à table avec les chants du repas. Préparation de la mise en assiette.
11h-11h40 : repas
11h40-14h : accompagnement à la sieste, à l'endormissement ; sieste avec levers échelonnés puis change des couches et jeux libres.
14h-14h45 : suite des levers et des changes de la couche, jeux libres et/ou petit atelier proposé.
14h45-15h : regroupement, histoires.
15h-15h30 : goûter.
15h30-16h : rangement du goûter, changes des couches pour les premiers départs, jeux libres
16h-18h : accompagnement des départs échelonnés, jeux proposés et/ou jeux libres, puis temps calme, suite des changes de couches.
18h-18h30 : derniers départs dans la salle des petits.

1.3.3.3 Dans le groupe des grands

7h30-9h : accueil : arrivées échelonnées en salle de vie des grands
9h-9h30 : temps de regroupement : « le bonjour du matin », comptines avec des instruments de musique (Tam-tam, flûte, guitare).
9h30-10h15 : ateliers intérieurs et/ou extérieurs proposés, jeux libres
10h15-10h40 : change des couches, jeu libre (ou poursuite de l'activité)
10h40-11h : temps de regroupement : histoires, comptines, lavage des mains, installation à table avec les chants du repas. Préparation de la mise en assiette.
11h-11h45 : repas
11h45-14h : accompagnement à la sieste, à l'endormissement ; sieste avec levers échelonnés puis change des couches et jeux libres.
14h-15h : suite des levers et des changes de la couche, jeux libres et/ou petit atelier proposé.
14h45-15h : regroupement, histoires.
15h-15h30 : goûter.
15h30-16h15 : rangement du goûter, changes des couches pour les premiers départs, jeux libres

16h15-18h : accompagnement des départs échelonnés, jeux proposés et/ou jeux libres, éveil musical, psychomotricité puis temps calme, suite des changes de couches.
18h-18h30 : derniers départs dans la salle des petits.

1.3.4 L'accueil au quotidien, pédagogie au Jardin d'enfants :

La capacité d'accueil est de 80 places réparties sur 4 accueils durant la semaine :

- → La « **scolarité** » **Jardin d'Enfants** (de 7h30 à 16h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis) —Les enfants sont répartis sur 4 groupes d'âges dans 4 salles.
- → **L'accueil du soir** (de 16h00 à 18h30) —Les enfants sont répartis sur 2 groupes d'âges dans 2 salles.
- → **Les mercredis —**Les enfants sont répartis sur 2 groupes d'âges dans 2 salles.
- → Les **petites vacances scolaires —**Les enfants sont répartis sur 2 groupes d'âges dans 2 salles.

Chaque matin, deux éducatrices de Jeunes Enfants sont présentes pour **accueillir les enfants dès 7h30**. Lors de l'accueil, les professionnels prennent en compte toutes les informations importantes ou susceptibles d'influencer la journée de l'enfant en collectivité.
Au fur et à mesure du temps d'accueil, les professionnels arrivent pour prendre en charge les enfants de leur groupe.

Pour les enfants de 3 ans et plus, une **pédagogie différenciée** permet une **prise en charge individuelle** de l'enfant. Les rencontres régulières avec les parents permettent une meilleure connaissance de l'enfant, de sa vie familiale, culturelle.

Le **temps d'accueil** parent/enfant du matin va aussi dans ce sens : l'éducatrice prend le « relais de la famille », s'informe sur l'état de l'enfant et informe sur la journée passée ou à venir.

Chaque éducatrice établit son emploi du temps en prenant en compte la nécessité de prise en charge individuelle. En effet, le **moment de jeu libre**, ainsi que les **activités en 1/2 groupe** dégagent de bons temps de disponibilité à l'éducatrice, pour un travail individualisé, permettant la mise en place des acquisitions cognitives de se dérouler dans le calme et la concentration nécessaires.

Certains enfants sont plus visuels ou auditifs et il est nécessaire de s'adresser à eux différemment. **L'observation et la connaissance de l'enfant restent dans le domaine de la prise en charge individuelle, la base sur laquelle nous fondons notre action pédagogique.**

Ainsi nous **attachons toute l'importance qu'il leur revient aux moments du repas et du coucher**. Chacun a alors besoin d'être **accompagné**, **voire aidé individuellement** pour se retrouver et s'abandonner en toute confiance au sommeil ou manger de bon appétit !

2 Aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».
Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Qu'il s'agisse de la crèche ou du jardin d'enfants, Claire Joie offre aux enfants de nombreux espaces adaptés pour permettre aux enfants d'exploiter et d'exprimer leurs capacités de mouvement et d'imagination. En intérieur ou en extérieur, chaque espace est adapté à l'âge et aux besoins et capacités des enfants accueillis. Nos équipes réaménagent plusieurs fois dans l'année les espaces pour toujours les adapter au développement individuel de chaque enfant.

Les locaux sont fonctionnels et respectent les normes de sécurité en vigueur.
Ils comportent différents espaces :

- **À la crèche** : Lieux de vie réservés aux enfants (salle de jeux, salle de repos, salle de change, pataugeoire, jardinet…)
- Au **jardin d'enfants** : Lieux de vie réservés aux enfants (salles d'activités, salle de jeux, salle de sport, salles de repos, sanitaires, cour…)
- **Locaux techniques** dédiés à l'intendance (cuisine, réserves, bureau…)

Ces espaces sont aménagés avec du mobilier adapté, de la lumière et des couleurs accueillantes.

L'entretien des espaces est assuré par du personnel spécialisé, respectant les normes d'hygiène. Les protocoles sont rigoureusement appliqués.

2.1 Locaux spécifiques à la crèche

2.1.1 Pour le groupe des petits :

- **Une salle de vie** avec des jeux et jouets mis à disposition tout au long de la journée. Un espace fermé est réservé aux plus petits.
- Un **espace de psychomotricité** en mousse avec tapis, tunnel, escalier, pentes…
- Un **coin repas** comprenant deux chaises hautes pour nourrir les plus petits, une chaise d'allaitement permettant de donner les biberons, mais aussi des repas solides dans les bras du professionnel, 3 petites chaises avec plateau.
- Un **espace « biberonnerie »** réservé à la préparation des biberons et à la mise en plat des repas.
- Un **espace nuit**, constitué de 2 dortoirs de 8 et 10 lits
- Une **salle de change** avec 2 plans de changes, une baignoire
- Une **salle d'activités** avec une table et des chaises
- Une **pataugeoire**

2.1.2 Pour le groupe des moyens :

- Une **salle de vie** avec des jeux et jouets mis à disposition tout au long de la journée.
- Un **espace de psychomotricité**
- Un **espace nuit** constitué de 16 couchettes mobiles
- Un **espace Snoezelen** avec tapis, coin cocooning, lumière tamisée, fibre optique
- Un **vestiaire** permettant à chaque enfant d'avoir son propre casier pour qu'il puisse y déposer ses affaires quotidiennement.
- Un **espace** avec deux tables et chaises pouvant servir pour les activités ainsi que pour le **repas**
- Un **espace** « **cuisine** » réservé à la mise en plat des repas et la préparation des goûters.
- Une **salle de change** avec 1 plan de changes, des toilettes adaptées à la taille des enfants et un lavabo à hauteur d'enfant

2.1.3 Pour le groupe des grands :

- Une **salle de vie** avec des jeux et jouets mis à disposition tout au long de la journée.
- Un **espace repos** avec des couchettes mobiles
- Un **espace de change** avec 1 plan de changes, des toilettes adaptées à la taille des enfants et un lavabo à hauteur d'enfant
- Un **espace d'activités** et de repas avec des tables et des chaises

Une grande salle est également à disposition des groupes pour des activités de motricité.

La structure dispose d'un espace extérieur protégé pour les enfants de la crèche avec divers jeux d'extérieur et structures, adaptés à l'âge des enfants : toboggan, maisonnette, panneaux ludiques, vélos, trotteurs, tables et chaises.

2.2 Locaux spécifiques au jardin d'enfants

- **4 salles d'activités** pour les enfants :
  - 1 au premier étage, avec des sanitaires.
  - 3 au rez-de-chaussée, avec un point d'eau par salle et des sanitaires
- **2 espaces** « **accueil du soir** » utilisés de 16h00 à 18h30, les mercredis et durant les petites vacances scolaires, avec des coins de jeux libres, des coins ateliers et des coins calmes. Ces 2 salles permettent aussi de faire des activités la journée en demi-groupe avec l'aide — maternelle

- **1 grande salle** pour les activités **psychomotrices** avec l'intervenant sportif ou de baby gym.
- **1 grande cour extérieure** avec un **espace sécurisé** (fermé à clé) avec une structure de jeux et un toboggan sous la surveillance d'une professionnelle, un espace pour les tricycles, trotteurs, trottinettes… et un espace pour jouer au ballon ou à d'autres jeux.
- **3 salles de cantine**
- Des **bureaux administratifs**
- Des **locaux techniques**

3 Les soins

Le projet éducatif décrit, de manière globale, les **actions** et la **pédagogie** mises en œuvre pour l'accueil de l'enfant dans son **quotidien** en **prodiguant** les **soins** nécessaires autour de son **alimentation**, son **sommeil**, son **hygiène** et **soins corporels** et des **activités** pour favoriser son développement, son bien-être et son éveil.

Des **protocoles de soins** et **d'organisation** de la **vie quotidienne** établis par une équipe de médecins dont le médecin pédiatre ainsi que l'infirmier de structure sont à disposition des équipes qui les appliquent obligatoirement.

3.1 L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de **plaisir**, **d'échanges** et **d'apprentissage** à **l'autonomie**.

L'alimentation satisfait un **besoin fondamental de l'enfant**. Elle favorise l'éveil des sens et la découverte de différentes saveurs.

Les menus proposés aux enfants sont variés, équilibrés et adaptés à leur âge. Ils sont élaborés selon les préconisations du pédiatre de crèche.

Le médecin-pédiatre, référent de la structure, est également une personne-ressource pour les professionnels en les formant sur les différents stades nutritionnels et l'évolution de ceux-ci.

L'introduction d'une alimentation diversifiée se fait **progressivement** et toujours en concertation avec les parents. Les différentes introductions sont d'abord effectuées par les parents à la maison puis par l'équipe de la crèche.

En cas d'allergie ou de régime alimentaire particulier, ceci est indiqué sur une fiche visible en cuisine par toutes les professionnelles.
En cas d'allergie alimentaire grave, un Projet d'Accueil individualisé (PAI) est établi de manière concertée entre les parents, le responsable, le médecin pédiatre de la crèche et le médecin de l'enfant.

Les repas sont **préparés** dans le **respect** des **normes d'hygiène** et de **sécurité alimentaire** en vigueur. Les menus sont communiqués chaque semaine aux parents. Ils sont livrés dans un container isotherme par l'équipe de cuisine.

L'adulte est là pour faire découvrir différents plats à l'enfant, mais en aucun cas pour le contraindre à manger. Les adultes respectent les quantités servies selon les préconisations nationales de grammages.

Ce temps de repas est aussi un moment où sont abordées **certaines règles de vie et d'hygiène** (se laver les mains, attendre son tour, rester assis…)

Les enfants sont accompagnés dans leur **quête d'autonomie** : ils découvrent les aliments avec leurs mains, puis sont incités à manger seuls à la cuillère ou à la fourchette, l'équipe reste disponible pour les aider à manger.

À chaque repas, l'équipe de cuisine préparent de la soupe en entrée, une salade, un plat avec protéine, légumes et/ou féculents et un dessert. Les repas sont servis à partir de 11h00.

3.1.1 L'alimentation à la crèche

3.1.1.1 Le repas à la crèche

Dans le groupe des petits :

→ Les professionnelles prennent appui sur la fiche de transmission qui précise quand l'enfant a pris son petit déjeuner, qu'a-t-il pris à ce moment. En fonction de ces informations et de l'observation, elles organisent le repas en déterminant l'ordre des prises des repas.

→ Pour les plus petits, le repas est donné dans les bras, dans le transat ou la chaise haute en fonction de la tenue en position assise de l'enfant.

→ Chaque enfant a sa cuillère pour manger seul et la professionnelle a une autre cuillère pour aider l'enfant.

→ Les professionnelles restent vigilantes à l'introduction progressive des aliments. AUCUN aliment n'est introduit à la crèche. Les enfants mangent à la crèche uniquement des aliments déjà consommés à la maison. Les introductions alimentaires doivent être signifiées à l'équipe par les parents, directement surlignées sur le tableau d'introduction des aliments affiché dans chaque casier des enfants. Les plus petits peuvent boire au biberon s'ils le souhaitent.

→ Le repas est donné de manière échelonnée, en fonction des besoins des enfants : si un enfant dort au moment du repas, il mangera à son réveil.

Dans le groupe des moyens :

→ Trois à quatre professionnelles sont présentes pour le temps du repas, deux ou trois sont assises avec les enfants à table et la troisième s'occupe de la mise en plat et du service.

→ Avant les repas, les enfants montent leurs manches et se lavent les mains.

→ Deux chansons rituelles sont chantées avec les enfants chaque jour

→ Le repas est toujours accompagné de la parole, dans un climat calme où les enfants sont bien installés à leur place.

→ On ne force pas les enfants à manger bien qu'ils soient invités à goûter à tout en petite voire très petite quantité. La professionnelle entend et accepte le refus de l'enfant, tout en lui signifiant qu'il peut changer d'avis tout au long du repas pour goûter ce qui lui est proposé.

→ Les enfants utilisent la cuillère pour manger, mais certains peuvent encore utiliser leurs doigts sans jouer avec la nourriture.

→ Les enfants reçoivent à boire durant le repas, d'abord au verre avec bec verseur puis directement au verre.

→ À la fin du repas, l'adulte passe auprès de chaque enfant afin de lui nettoyer la bouche ainsi que ses mains avec un gant de toilette jetable. Au fil des mois et que les enfants deviennent plus autonomes, ils essayent de le faire seuls.

Dans le groupe des grands :

→ Les enfants mangent dans leur espace de vie, nettoyé de suite après le repas. Il nous semble préférable que le groupe des grands mange dans leur espace, car cela évite au groupe de devoir faire des allers-retours dans l'escalier. Cette répartition favorise une ambiance calme, propice aux échanges et à la prise d'autonomie.

→ Les enfants sont répartis sur trois tables avec un adulte à chaque table.

→ La professionnelle sollicite l'aide d'un enfant pour placer les assiettes et couverts sur les tables, fourchette et cuillère sont posées sur la table à côté de l'assiette de chaque enfant.

→ Les enfants choisissent s'ils préfèrent manger à la cuillère ou à la fourchette.

→ La soupe est bue directement au bol.

→ Les enfants mangent seuls sous l'œil attentif de l'adulte présent à table, qui reste toujours disponible pour aider l'enfant s'il en éprouve le besoin.

→ Il est demandé aux enfants de respecter le calme pendant le repas, de rester assis correctement. Ils peuvent discuter avec les autres enfants et l'adulte présent.

→ Nous ne forçons jamais un enfant à manger, mais nous l'encourageons à goûter, manger doit rester avant tout un plaisir.

→ Après le repas, les enfants se lavent les mains et le visage à l'aide d'un gant de toilette jetable. Ils essayent de faire seuls et l'adulte est présent pour les accompagner dans leurs gestes.

→ Le temps du repas représente pour l'enfant de 2-3 ans un lien privilégié d'apprentissage des règles de vie en collectivité. Ces règles ne peuvent être toutes intégrées, comprises et respectées en même temps. Elles doivent être signifiées clairement à l'enfant et répétées régulièrement. Ces règles ne doivent pas être trop multiples et nécessitent d'être les mêmes à chaque repas d'un adulte à l'autre pour que l'enfant puisse les accepter. Elles restent flexibles et adaptées à l'évolution de chacun des enfants.

3.1.1.2 Le biberon

Le temps du biberon est un moment relationnel privilégié entre l'adulte et le bébé qu'il fait manger. Il intervient après une tension physique provoquée par la faim, que le bébé signifie souvent à l'adulte par des pleurs.

Le biberon est **donné à la demande et en fonction du rythme et de l'âge de l'enfant**.
La température du biberon est adaptée en fonction de chaque enfant, l'eau du robinet est utilisée pour la préparation du biberon sauf si les parents s'y opposent. Dans ce cas, ils nous fourniront de l'eau en bouteille.

Avant chaque biberon, la professionnelle vérifie quand a eu lieu le dernier change et si celui est nécessaire avant la tétée.

Le cadre dans lequel le biberon est proposé au bébé est toujours anticipé et réfléchi : la tétée ne doit pas se dérouler dans le bruit, au milieu de l'agitation des autres enfants, mais dans un espace protégé, calme pour que l'adulte accorde au bébé toute l'attention dont il a besoin.
La professionnelle veille à s'installer dans une position où elle se sent à l'aise, pour que le bébé puisse se détendre et se laisser aller.

La professionnelle qui donne le biberon entre alors en relation privilégiée avec l'enfant qu'elle nourrit et lui accorde une attention particulière par son regard, son portage et sa voix. Pour cela, elle est attentive au comportement du bébé durant tout le temps que dure le biberon et verbalise ses réactions, pour y répondre de manière adaptée et sécurisante.

L'enfant doit être porté dans les bras de la professionnelle, qui par son regard, lui permettra de se sentir en sécurité et de pouvoir téter en toute sérénité.

La professionnelle s'adapte au rythme de tétée du bébé dont elle s'occupe, ainsi le biberon est positionné en fonction du bébé. Elle aménage aussi parfois des temps de pause au cours de tétée si l'enfant semble en éprouver le besoin.

À la fin de la tétée, l'adulte garde le bébé dans ses bras le temps qu'il fasse le rot.
L'adulte est toujours avec lui, lui parle, le regarde.

3.1.1.3 L'allaitement maternel

Certaines mères ont fait le choix d'allaiter leur enfant et veulent poursuivre malgré l'entrée en collectivité. Il est important que la crèche puisse permettre à ces mères de continuer l'allaitement maternel, aussi longtemps qu'elles le désirent. Elles pourront nous fournir leur lait maternel, qui aura été tiré à la maison, dans un ou des biberons (ou poches) qui seront mis au réfrigérateur et réchauffés au moment voulu dans le chauffe-biberon. Sur le biberon est inscrit : le jour où il a été tiré, la quantité ainsi que le nom de l'enfant.

Un protocole spécifique a été établi dans le but d'harmoniser les pratiques entre professionnelles et parents et de garantir la sécurité des enfants. Les parents s'engagent à le respecter en le signant.

3.1.1.4 Le goûter à la crèche

Dans le groupe des petits :

Le goûter se prend en fonction du rythme de chaque enfant. Plusieurs critères rentrent en compte : l'heure de la prise et le déroulement du repas de midi, l'heure du dernier biberon, le lever de sieste, l'heure du départ… Ainsi il peut très bien démarrer à 15h pour les premiers et se terminer à 17h pour les derniers. Mis à part les biberons de lait, le reste est fourni par la cuisine (laitages, compotes, biscuits).

Dans le groupe des moyens et des grands :

Le goûter se prend de manière collective entre 15h et 15h30. Une professionnelle prépare le goûter pour les enfants. Chaque enfant se lave les mains et vient s'installer à table. Tout le monde mange la même chose (hormis les enfants présentant une allergie). Le goûter est fourni par la cuisine et fonction du repas de midi, de sorte que cela reste équilibré sur la journée.

3.1.2 L'alimentation au Jardin d'enfants

Le **temps de repas** veut être un moment convivial, voire familial.

Les **4 groupes d'enfants** sont répartis dans trois salles de restauration.
Les plus jeunes mangent dans leur salle de vie pour limiter les déplacements au maximum.

Les deux groupes d'enfants mangent chacun dans une petite salle avec les professionnels référents du groupe.
Un groupe d'âge supérieur mange dans une grande salle avec les professionnels référents du groupe.

Les adultes servent les enfants à tour de rôle, aident si besoin les enfants à manger, mais s'assoient à table et mangent avec eux.

Les enfants dialoguent entre eux et avec les adultes. Nous veillons à ce que les échanges ne soient pas trop bruyants et que le repas se déroule dans le calme.

En arrivant, les enfants rejoignent leur place et un enfant distribue les serviettes. Après la **chanson rituelle et le « bon appétit »** souhaité à tous, chacun commence à manger à son rythme. Certains enfants ont besoin d'être un peu stimulés, d'autres un peu limités. En cas d'aversion, les enfants ne sont pas contraints de manger, il leur est juste proposé de goûter.

Les plus grands, dans un **souci d'autonomie**, reçoivent un couteau arrondi et apprennent à couper, avec l'aide de l'adulte pour certains.

Quand le repas est terminé, les enfants partent aux toilettes en petits groupes, mais un des professionnels reste avec ceux qui mangent plus lentement, afin qu'ils puissent terminer tranquillement leur repas.

3.2 Le sommeil

3.2.1 Le sommeil à la crèche

Le **sommeil joue un rôle primordial** dans la construction physique et psychique du tout petit. Il lui permet de récupérer, de reprendre des forces, après une journée pleine de découvertes et d'explorations.
À la crèche, les temps de sommeil sont pensés dans le respect des rythmes et des besoins de chacun. Le lien avec les familles est essentiel pour pouvoir respecter ces rythmes et besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activités d'éveil et de découvertes sensorielles.

Pour le groupe des petits :
Les temps de sieste sont répartis sur la journée. Ils sont échelonnés en fonction des rythmes et des besoins spécifiques à l'âge et au stade de développement de chacun.

La professionnelle verbalise à l'enfant le moment où celui-ci manifeste sa fatigue. Elle veille à le mettre à l'aise, afin qu'il dorme dans les meilleures conditions. Lorsqu'il est prêt, elle donne à l'enfant son doudou, sa tétine et l'accompagne au dortoir.

La professionnelle observe les signes de fatigue, mais se réfère aussi aux transmissions données par les parents (si l'enfant a passé une bonne nuit, l'heure du réveil…)

Chaque enfant retrouve son lit, toujours à la même place. Au-dessus du lit il y a le prénom de l'enfant .

Les lits sont à barreaux pour garantir à chacun un sommeil en toute sécurité. Ces lits se trouvent à hauteur de l'adulte, pour permettre à l'enfant un passage en douceur des bras de l'adulte vers son lit.

L'endormissement se fait en fonction des habitudes de chacun. Certains nécessitent une présence sécurisante à leur côté, d'autres préfèrent s'endormir seuls, d'autres encore recherchent un contact sécurisant avec l'adulte

(par le regard, une berceuse…), une musique. Ces habitudes sont affichées sur la porte des dortoirs pour chaque enfant. La professionnelle adapte donc son accompagnement à ce qu'elle connaît et à ce qu'elle observe de chaque enfant.

Certains enfants lorsqu'ils arrivent à la crèche ne peuvent s'endormir dans le dortoir. La professionnelle peut alors décider de coucher l'enfant au coin calme pour qu'il puisse se laisser aller sereinement au sommeil.

L'équipe veille à préserver une continuité dans les soins apportés à l'enfant : ainsi la professionnelle qui a fait manger un enfant et qui s'est occupée de lui dans la salle de change l'accompagnera par la suite à la sieste. Ce repère humain sécurise l'enfant et permet de le prendre en charge dans sa globalité.

Toutes les 10 minutes, une professionnelle fait un tour de vérification dans les 2 dortoirs, et veille au bon confort et à la sécurité des enfants. Elle vérifie leur respiration, leur position et leur confort. Elle consigne son passage sur la fiche journalière de surveillance des dortoirs.

Les réveils, comme les couchers, sont échelonnés selon des rythmes de sommeil de chacun.

L'équipe veille à noter les heures d'endormissement et de réveil de chacun ainsi que les conditions de sommeil (toux, cauchemar, pleur, endormissement long ou difficile). Toutes ces informations sont relatées avec les familles lors des transmissions du soir.

Pour le groupe des moyens :
Le dortoir de sieste se situe au fond de la salle des moyens. Chaque enfant a son propre lit.

Ce repère, dans l'espace, renforce le sentiment de sécurité et la confiance de l'enfant lorsqu'il se rend à la sieste. Il permet aussi de préserver des espaces individuels au sein du collectif pour que chaque enfant puisse s'approprier son espace de sommeil. L'aménagement du dortoir a été réfléchi et travaillé en équipe. Il vise à créer les conditions favorables au sommeil et sécurisantes (calme, ambiance apaisante, lumière tamisée) pour que l'enfant puisse sereinement se laisser au sommeil.

Les enfants du groupe des moyens profitent d'un temps calme, de relaxation chaque matin. Certains enfants s'endorment pendant ce moment. D'autres peuvent également être accompagnés au dortoir pour une sieste dès le matin s'ils en éprouvent encore le besoin. En fin d'après-midi cela est aussi proposé pour certains qui montrent des signes de fatigue.

À l'issue du repas vers 11h45, tous les enfants rejoignent le dortoir par petits groupes. Ils sont installés sur une couverture afin d'être déshabillés puis vont s'installer chacun dans leur lit. La professionnelle passe de lit en lit pour aider l'enfant à s'installer convenablement dans son lit et le rassurer. Pour assurer une continuité auprès des enfants, la professionnelle qui accompagne les enfants pour l'endormissement est la même qui sera présente pour les levers.

L'adulte reste à proximité durant le temps de l'endormissement pour les enfants qui en ont besoin (chant, geste, parole).

Elle adapte sa réponse aux besoins exprimés.

Durant tout le temps de sieste, une professionnelle reste dans le dortoir. Elle veille au confort de chacun durant son sommeil et accompagne en douceur le réveil de chacun. Lorsqu'un enfant se réveille, elle s'installe auprès de lui, lui signifie qu'il se trouve à la crèche et lui propose de se lever lorsqu'il y semble prêt.

Pour le groupe des grands :
À l'issue du repas, les enfants rejoignent le dortoir par petits groupes. Ils retirent leurs chaussons, chaussettes et rangent leurs vêtements dans leur casier attitré avec l'aide de l'adulte.

Chaque enfant rejoint son lit qui est toujours à la même place, avec le doudou déjà préparé sur le lit. Chaque enfant a un lit attitré, de type couchette, leur permettant de se coucher et de se lever seuls. Les tétines sont données au moment du déshabillage. Un adulte les accompagne pour les installer convenablement dans leur lit.

L'aménagement du dortoir a été réfléchi et travaillé en équipe. Il vise à créer les conditions favorables au sommeil et sécurisantes (calme, ambiance apaisante, lumière tamisée) pour que l'enfant puisse sereinement se laisser au sommeil.

Durant tout le temps de sieste, deux professionnelles restent dans le dortoir. Elles veillent au confort de chacun durant son sommeil et accompagnent en douceur le réveil de chacun.

Les enfants se réveillent et se lèvent au fur et à mesure. Deux professionnelles leur changent la couche et les aident à se rhabiller. Ils rejoignent un espace à l'écart des autres enfants qui dorment encore et peuvent profiter d'une activité calme (lecture, dessin, puzzle).

3.2.2 Le temps de sieste au Jardin d'Enfants

Conduire un enfant dans le sommeil et vers le réveil nécessite un certain accompagnement collectif et individuel.

Lorsque les enfants entrent dans la **salle de repos**, ils prennent l**eur doudou dans une poche en tissu personnalisée** et sont accueillis par la personne qui les prend en charge ou par leur éducatrice. Dans la salle luit une lumière douce, les enfants s'installent en écoutant une musique douce qui amène au repos.

Puis vient le moment de l'attention particulière donné à chacun. Chacun trouvera le sommeil à son rythme.

Un temps de repos est imposé à tous jusqu'à 13h. Les moyens et les grands réveillés, après 13h, rejoignent un espace « temps calme » avec des activités douces (dessin, mandalas, puzzle, perles, tissage…).

Au réveil, on entrouvre les volets. Certains enfants sont déjà éveillés, pour d'autres, le réveil se fait tout en douceur et individuellement si nécessaire. Les plus petits ne sont réveillés que si cela s'avère vraiment utile pour l'équilibre du rythme de la journée.

3.3 L'hygiène et les soins corporels

3.3.1 L'hygiène et les soins corporels à la crèche

Chaque enfant est en demande d'attention et présente des besoins corporels et psychiques liés.
La qualité du soin c'est de dépasser la dimension matérielle d'hygiène et d'apparence, mais aussi de prendre conscience de la demande réelle de l'enfant et de l'émotion qui accompagne cette demande.

Le soin en crèche passe par des temps de change, l'apprentissage de la propreté et de l'hygiène au quotidien.

Le **change** est un **moment privilégié** de relations et d'échanges entre l'enfant et l'adulte. L'individualité et l'intimé de chaque enfant sont respectés.

L'acquisition de la propreté se fait en accord avec les parents et l'enfant, source de repères, d'échanges au niveau sensoriel affectif et langagier.

L'hygiène au quotidien se traduit par le lavage des mains, du visage, du nez…

- ✓ La professionnelle procède au lavage du nez si l'enfant est encombré. (Se référer au protocole). L'adulte prévient toujours l'enfant avant de lui nettoyer le nez afin de ne pas le brusquer.
- ✓ La professionnelle accompagne aussi l'enfant dans l'hygiène des mains à chaque moment où cela est utile ou nécessaire (avant et après le repas, après le passage aux toilettes, après les activités…). Pour les plus petits la professionnelle lui nettoie visage et les mains avec un gant de toilette.

Nous apportons une grande importance également à la clarté et la qualité de la communication à l'intention des parents (affiches sur le change, sur l'acquisition de la propreté…) afin de les sensibiliser pour avoir les « bons gestes » auprès de leur enfant et harmoniser nos pratiques.

Il est important pour nous que l'enfant soit propre sur lui tout au long de la journée (coiffage des cheveux si l'enfant le souhaite, mouchage du nez, lavage du visage…)

Le change est un moment de soin, mais aussi de prévention, car les professionnelles peuvent être amenées à constater diverses « anomalies », comme des érythèmes fessiers, boutons, selles anormales, température…

Pour le groupe des petits :
Le temps de change est un moment privilégié entre le professionnel et l'enfant pour lui parler, le rassurer.

La couche est vérifiée régulièrement et changée selon les besoins. Un protocole de soin est établi, avec des règles d'hygiène strictes.

Tous ces moments doivent être accompagnés de paroles et d'un regard attentif de la professionnelle envers l'enfant pour qu'il se sente en confiance et le prévenir de ce qui va être fait.

Une stimulation se fait au niveau moteur pour que l'enfant découvre et prenne conscience de son corps. Ce sont des moments privilégiés sources de repères, d'échanges au niveau sensoriel, affectif et langagier.

Pour le groupe des moyens et des grands
Le temps de change est un moment centré sur l'individualité de l'enfant. La professionnelle peut prendre le temps avec l'enfant.

Quand l'enfant marche et est à l'aise en position debout, pour les couches ne contenant que de l'urine, la pratique du change debout est mise en place. L'enfant peut participer et apprendre à retirer sa couche lui-même. Il devient plus autonome.

L'apprentissage de la propreté se fait en premier lieu à la maison. En communiquant avec la famille, la professionnelle de la crèche poursuit cet apprentissage. Le coin de change est équipé de toilettes adaptées à la taille des enfants.

L'acquisition de la propreté est variable d'un enfant à l'autre, il est donc essentiel de respecter le rythme de l'enfant et de ne pas forcer un enfant. Au moment de l'acquisition de la propreté, un dialogue s'engage entre la famille et l'équipe afin de prendre en compte les besoins et intérêts de l'enfant.

3.3.2 L'hygiène et les soins corporels au jardin d'enfants

Le personnel veille quotidiennement à l'hygiène des enfants.

Il veille à ce que chaque enfant se **lave les mains** avant et après les repas, avant et après le goûter, après les activités, après un passage aux toilettes.

L'apprentissage de l'hygiène (se moucher, se laver la bouche après le repas, passer aux toilettes…) se fait tout au long des années du Jardin d'enfants.

La **propreté** ne peut être **acquise** que **partiellement** par certains enfants. C'est pourquoi il est important que l'enfant soit rassuré et accompagné dans les suites de cet apprentissage. Les enfants ayant besoin d'une couche lors de la sieste apprendront à l'enfiler seuls ou avec l'aide de l'adulte, et à la retirer après la sieste en prenant soin de se laver avec une lingette. L'autonomie est toujours privilégiée.

3.4 La santé

Claire-Joie accueille des enfants qui n'ont pas de contre-indication médicale à la vie en collectivité et dont les vaccinations sont à jour.

Le médecin **pédiatre** assure le **suivi préventif** des enfants. **L'infirmier** veille à l'application des **mesures d'hygiène générale et d'urgence**. Il accompagne les équipes dans leur réflexion sur la prise en charge de l'enfant et conseille les familles qui le désirent.

Pour faire face aux **situations d'urgence** (chutes, accidents…), des protocoles de soins, mis à disposition du personnel, sont appliqués. L'infirmier est joignable aux heures d'ouverture de l'établissement, pour

accompagner les équipes dans la prise de décision appropriée. En cas d'impossibilité de le joindre, l'équipe contacte le pédiatre de crèche ou le médecin du SAMU.

Si un enfant présente une **pathologie** nécessitant une prise en charge particulière ou une adaptation de son environnement, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par l'infirmier et le médecin pédiatre de la crèche, en collaboration avec les parents et le médecin de l'enfant.

Des protocoles ont été établis avec le médecin pédiatre pour faire face aux différentes situations susceptibles de voir le jour en crèche ou au jardin d'enfants.

L'infirmier est toujours averti des situations relevant d'une question de santé et prend les mesures nécessaires en cas de besoin.

Le médecin pédiatre intervient une fois par mois à la crèche. Elle effectue les visites médicales d'admission et assure avec l'infirmier le suivi régulier des enfants avec l'autorisation des parents.
À la crèche ou au jardin d'enfants : Elle peut être amenée à prendre des mesures en cas de maladies contagieuses et à mettre en place un protocole préconisé par le médecin inspecteur en cas d'épidémie. Elle contrôle l'hygiène alimentaire, le respect des menus équilibrés et adaptés à l'âge des enfants.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par l'infirmier et le médecin pédiatre, en collaboration avec la famille et le médecin de l'enfant, si celui-ci présente une pathologie nécessitant une prise en charge particulière ou une adaptation de son environnement.

Les auxiliaires de puériculture se chargent d'administrer les médicaments nécessaires aux enfants (sur ordonnance et décharge signées par les parents). En leur absence les éducatrices de jeunes enfants prennent le relais.

4 Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».
Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

4.1 L'autonomie

L'accueil au quotidien a également pour objectif de **tendre vers une autonomie relative de l'enfant** c'est-à-dire de lui permettre d'acquérir une aptitude à faire soi-même ses propres choix tout en fixant un cadre sécurisant.

Pour cela, l'équipe, dans les actes qu'elle porte au quotidien, veille à :

- Valoriser les initiatives
- Ne pas faire à la place de l'enfant, mais le laisser accomplir seul ses actions
- Laisser les jeux à portée des enfants afin qu'ils puissent se servir, et ranger seul
- Créer un espace où l'enfant peut faire un maximum de chose seul.
- Laisser le choix à l'enfant de participer ou pas à l'activité.

L'élan vital de l'enfant le pousse toujours à grandir ! Tout comme il aspire, par imitation, à se mettre un jour debout, le désir de faire et de savoir-faire seul s'affiche comme une évidence chez un enfant sain.

L'équipe pédagogique va accompagner l'enfant dans ce geste par la répétition, faisant devant lui, puis avec lui, pour le conduire à l'autonomie. Toutes les petites tâches de la vie quotidienne donnent de multiples champs d'apprentissage et d'expérimentation : s'habiller, se déshabiller, se déchausser, se rechausser, se laver les mains, manger, se tenir à table, etc…
Plus l'enfant grandit, plus son système nerveux devient mature et mieux il maîtrise ses gestes.

Vers 3 ans, il essaiera, par exemple, d'enfiler maladroitement ses chaussures à l'envers, puis il saura ensuite reconnaître le bon pied et enfin, vers 5 ou 6 ans, il parviendra à lacer ses souliers. Les efforts répétés qu'il produit forgent sa volonté future et il est important de lui laisser le temps de les accomplir.

Là encore, les **phases de développement**, le **rythme individuel** de chacun **seront respectés**, car toute violence exercée par la pression des adultes vers la précocité aurait des conséquences très néfastes sur l'évolution ultérieure de l'enfant. Le petit enfant est très malléable et une grande part de sa vie est encore inconsciente, d'où la grande responsabilité des adultes qui l'éduquent de connaître et de respecter ses phases de développement.

Le jardin d'enfants est en soi un lieu de rencontre entre les enfants et des adultes, un terrain d'expérience sociale des plus variées. Cela requiert de la part des enfants une certaine maturité que l'on va s'appliquer à observer. Lorsqu'il arrive, l'enfant dit-il « JE » ? peut-il s'adresser aux autres à partir d'un sentiment différencié de lui-même ?

Le **temps de jeu**, de partage des jouets chez les plus petits aide à préciser ces notions. L'on apprend à donner et à recevoir. La nécessité de faire parfois « chacun son tour », « c'est à toi, c'est à moi », éveille aussi au sens de l'autre.

Dans le **temps d'accueil**, l'on se dit bonjour tous ensemble et l'on nomme chacun individuellement. C'est un va-et-vient continuel entre l'individuel et le collectif.
Aux repas, l'on attend que tout le monde soit servi pour se souhaiter « bon appétit » et commencer ensemble.
De petites tâches individuelles pourront être confiées aux enfants. Ils les réalisent d'abord avec l'aide de l'adulte ou par imitation, puis les font seuls. L'habillage, le chaussage sont exercés dès l'arrivée dans le groupe.

Les enfants se lient entre eux selon leurs **affinités**, **principalement dans le jeu libre ou en extérieur**.

4.2 Événements festifs et sorties

Les **événements festifs** sont organisés tout au long de l'année (carnaval, marché de Noël, fête de fin d'année…). Les parents sont associés à la préparation et au déroulement des fêtes. Ces fêtes sont souvent l'occasion de rencontres entre les parents et les professionnels.

Des **sorties** sont proposées aux enfants : promenades, visites à la bibliothèque, à la ludothèque, au spectacle…
Toutes ces activités sont encadrées et les parents sont informés en amont de leur organisation.
Au besoin : nous utilisons alors le véhicule de la structure (OPEL VIVARO - 9 places) que nous équipons de sièges auto adaptés à l'âge et au poids des enfants transportés.

Fréquemment, nous nous rendons à la médiathèque de Wittenheim pour l'animation « Baby Bouquin », au Paradis Vogel pour de la cueillette de fruits et légumes, à divers endroits pouvant accueillir des enfants de 2 à 6 ans.

5 Le jeu et les activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ». *Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ». *Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Tous les gestes quotidiens sont une source de découvertes pour l'enfant. L'éveil se fait tout au long de sa journée, principalement par le jeu et par la communication avec les adultes et ses camarades.

À la crèche comme au jardin d'enfants, l'enfant joue : c'est sa principale activité. Le jeu développe le langage, la socialisation, la créativité et l'intelligence de l'enfant. À travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir, à se respecter, à s'entraider.

5.1 Le jeu et les activités à la crèche

5.1.1 Le jeu à la crèche

En jouant, l'enfant exprime et élabore ses émotions, met en scène ses plaisirs, ses désirs, ses préoccupations, ses peurs, son imaginaire et sa créativité.

Les jeux et jouets doivent permettre l'éveil sensoriel, la créativité, l'imaginaire. Les critères de choix sont avant tout : la sécurité, la valeur pédagogique et la diversité.

En offrant à l'enfant un milieu favorable à la qualité de son activité libre et spontanée, l'adulte lui permet de développer ses compétences avec plaisir. Ainsi l'attention portée par l'adulte à l'organisation personnalisée du temps et de l'espace est essentielle pour permettre à chacun des enfants présents dans le groupe d'évoluer dans un climat de sécurité affective réelle et d'être actif.

En jouant, l'enfant apprend à connaître et à maîtriser son corps, son environnement proche et lointain.
Le jeu demeure l'activité prépondérante et fondamentale qui lui permet de se construire, de découvrir le monde et les autres (adultes et enfants).

Pour le groupe des petits
Un parc fermé est installé dans le groupe afin de permettre aux tout-petits d'être en sécurité lorsqu'il y a beaucoup d'autres enfants surtout des plus grands. Parc qui peut également rester ouvert afin d'en faire un espace cocooning avec une lumière tamisée, des coussins confortables. Cela permet aux enfants de se séparer du groupe, d'être au calme.

Des tapis fermes contre le mur et le miroir, des jeux adaptés à leur âge tels que des hochets, des petits cousins sensoriels, des livres en tissus avec différentes matières sont mis à disposition autour d'eux. Des tapis fermes pour que l'enfant puisse trouver des appuis stables pour ses mouvements. Plusieurs jeux sont posés sur le tapis, pas de trop, mais suffisamment pour donner envie à l'enfant d'explorer ce qui se trouve autour de lui.

Importance des formes, des couleurs, des sons, des matériaux dans l'espace de vie, pour développer les sens de l'enfant. Un tableau tactile est accroché au mur afin de permettre un éveil sensoriel pour l'enfant.

Un parcours de psychomotricité, car bien avant de tenir sur ses pieds le bébé a plaisir à ramper, à escalader et glisser sur des pentes douces. Cela enrichit le territoire à explorer. Les accessoires et jouets mis sur le chemin de l'enfant qui se déplace au ras du sol satisfont sa curiosité et l'encouragent à avancer, reculer, se retourner, changer de direction en rapport avec les obstacles rencontrés. L'enfant acquiert de l'aisance dans les retournements et prend de l'assurance, y compris dans un environnement non lisse, non plat et non prévisible.

Une professionnelle est toujours présente dans la salle et le plus souvent à même le sol. Pour l'enfant, la place de l'adulte est importante dans l'espace, il s'agit d'un point d'appui, une sécurité pour l'enfant. Il doit y avoir un accès visuel aux adultes pour les enfants. Ces derniers jouent principalement dans les zones où il y a les adultes. L'adulte lui apporte de l'attention, de l'intérêt, par son regard et son attitude sécurisante et bienveillante.

Pour le groupe des moyens :
Un parcours de psychomotricité est à disposition avec des éléments pour grimper pour que les enfants puissent faire des expériences diversifiées, trouver des équilibres, se dépenser.

Une dînette, des poupées, un garage et une ferme avec des animaux sont mis à disposition. Le besoin d'imitation est très important dans le développement de l'enfant. Il s'agit de la première base d'interaction durable et positive. Inciter l'autre permet d'être soi et d'être l'autre à la fois, donc de s'identifier à l'autre. Cela crée des émotions positives, du partage et de l'empathie. Le décor est soigné et l'espace ludique mit en scène pour permettre aux enfants d'élaborer des scenarios. Il s'agit d'inciter l'enfant à investir l'espace et lui offrir des explorations variées.

Divers jeux sont mis à disposition (jeux à tirer, petites balles, jeux sensoriels…) ainsi que des petits livres cartonnés. Le livre peut être alors source d'amusement, de plaisir et aussi un moment de bien-être et de partage avec l'adulte. Le livre construit l'imaginaire du tout petit. L'espace propose aussi des jeux de construction. Ils sont très riches en apprentissages et permettent à l'enfant de faire de multiples découvertes. L'enfant peut développer ses habiletés motrices, sa patience, sa réflexion et son sens de l'observation, sa créativité.

L'espace est suffisamment ouvert afin de permettre aux enfants de circuler et de « mélanger » les objets, mais il est surtout structuré pour se repérer, retrouver, reprendre une activité.

La professionnelle est toujours visible par l'enfant. Elle est là pour l'accompagner d'un regard bienveillant dans son jeu.

Pour le groupe des grands
Il y a des coins plus structurés. Il y a des zones de jeu délimitées par des meubles ou cloisons. Ceci permet aux enfants d'être plus au calme, cela favorise également le contact entre les enfants. À cet âge, l'enfant construit différemment et s'identifie aux adultes qui l'entourent. C'est l'âge du mimétisme, du « faire comme », et l'enfant a besoin de ces jeux pour intégrer le monde dans lequel il vit, pour développer son imaginaire et construire sa personnalité.

Différents coins aménagés afin de permettre à l'enfant de reproduire des situations de la vie quotidienne et de choisir le jeu correspondant à son besoin et envie du moment. L'enfant peut y aller librement, au gré de ses envies.

- **Jeux symboliques** : coin cuisine, poupée, docteur, coiffeur
- **Jeux moteurs** : ballons, parcours de psychomotricité, voitures, construction, tapis de sol…
- **Coin détente** : où l'enfant peut s'isoler ou regarder un livre, se reposer
- **Un espace avec tables et chaises** : puzzle, loto, memory…

Pendant ce moment de jeux libres, une présence bienveillante de l'adulte est nécessaire. Il accompagne l'enfant par la parole et le regard et intervient si besoin.

Les jeux éducatifs : Puzzles, encastrement, jeux de logiques et de règles… Grâce à ces jeux, l'enfant développe sa mémoire, sa pensée logique (forme, taille, couleur…). Il découvre le partage et la socialisation.

Les livres sont mis à dispositions des enfants dès le plus jeune âge. En étant familiarisé très tôt avec les livres, l'enfant découvre l'esthétique des images et de la langue (en écoutant des histoires). Il développe un langage construit et riche en vocabulaire, il est éveillé à la curiosité. L'enfant apprend à respecter le livre, à en prendre soin. C'est aussi leur donner la possibilité de laisser leur imagination s'emporter plus loin à travers des personnages, des contes. Le livre permet aussi d'abord des thèmes spécifiques comme la venue d'une petite sœur, la peur, la colère, etc…

La professionnelle est là pour proposer à l'enfant, avec un regard bienveillant, l'inviter à jouer. Pendant le jeu, l'enfant a l'occasion de nouer une relation personnelle et chaleureuse avec l'adulte. La professionnelle se montre sensible aux intérêts de l'enfant et à ses émotions.

Pour les 3 groupes :
La professionnelle doit adopter une attitude respectueuse des capacités de l'enfant et anticiper leur évolution. Elle est là pour :

- Observer l'enfant pour connaître sa capacité et lui proposer les jeux adaptés qui l'aideront à conquérir son autonomie.
- Être attentif au bien-être de l'enfant
- Respecter la tranquillité et l'investissement de l'enfant dans le jeu.
- Donner un cadre de jeu avec des règles et des limites pour que l'enfant puisse explorer en toute sécurité.
- Mettre des mots sur les situations
- Accompagner l'enfant dans tous ses apprentissages sans pour autant faire les choses à sa place.

Le jeu libre prédomine dans le quotidien des enfants à la crèche. Ce jeu libre permet à l'enfant de se socialiser et de découvrir l'environnement qui l'entoure. Pendant le jeu libre, un enfant peut en profiter pour essayer toutes sortes de choses. Il peut ainsi prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Cela lui permet de se sentir plus en contrôle de son environnement et de développer ainsi sa confiance en soi. Par ailleurs, jouer avec les autres enfants, loin des adultes, apprend à l'enfant à s'affirmer, à contrôler ses émotions et ses impulsions, à négocier avec les autres et à se faire des amis. Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons, selon l'imaginaire de l'enfant. Cela développe sa créativité.

L'attitude professionnelle ainsi que l'environnement est ainsi pensé pour permettre aux enfants d'accéder sereinement à ces jeux libres :

- Nous créons un environnement sécuritaire. Nous nous assurons qu'il est possible d'avoir une bonne vue d'ensemble. Nous proposons du matériel varié, disposé à leur hauteur pour éviter qu'ils aient besoin de demander l'aide de l'adulte. Le matériel de récupération est souvent très apprécié des enfants lors des périodes de jeu libre.
- Nous laissons les enfants acteurs principaux du jeu libre. L'adulte joue un rôle de soutien ; il intervient pour la sécurité et pour rassurer l'enfant. Il faut parfois éviter d'intervenir trop vite. Les enfants doivent pouvoir se questionner, essayer de trouver des solutions seuls et tester diverses actions.

Le jeu libre représente une occasion parfaite pour l'éducatrice de prendre le temps d'observer les enfants pour en apprendre davantage sur leur développement global. Il faut faire confiance aux enfants et les laisser être maîtres de leurs jeux.

À l'extérieur : Les enfants profitent également d'un petit jardinet aménagé où ils peuvent faire de la trottinette, du vélo, jouer au ballon, faire du toboggan… Les enfants jouent librement sous l'œil attentif de l'équipe. Chacun organise son temps, son espace, ses jeux, comme il l'entend. Ainsi, les amitiés se lient autour d'un jeu de ballon, d'une partie de cache-cache ou de la préparation d'une soupe aux feuilles. Les grands aident les plus petits, chacun développe son autonomie, développe sa motricité sur une trottinette, s'ouvre au monde en découvrant une fourmi ou une araignée cachée dans l'herbe.
La structure de motricité va aider l'enfant à être de plus en plus à l'aise dans son corps et d'exploiter ses limites.

5.1.2 Les ateliers / activités à la crèche

Pour le groupe des petits
Des ateliers sont proposés aux enfants qui maîtrisent la position assise et qui le souhaitent, dans la salle d'activités attenante à l'espace de vie. Nous y proposons diverses activités :

- Jeux de transvasements (pâtes, semoule, riz, lentilles…), ils permettent à l'enfant de développer toutes sortes de sensations ou apprentissages. Au départ, il y a la sensorialité et le plaisir de toucher et découvrir des textures différentes puis entrent en jeu la motricité fine et l'autonomie.
- Jeux d'eau : découvrir l'eau, un des 4 éléments naturels, répond à un besoin et constitue une grande source de plaisir. C'est une expérience sensorielle. La sensation de l'eau sur les différentes parties du corps contribue chez le jeune enfant à la construction de son schéma corporel. Jouer avec l'eau a également un effet apaisant.
- Jeux de manipulation tels que la pâte à modeler : idéal pour développer le toucher et la motricité fine. Ces jeux sollicitent également l'imagination.
- Dessin, peinture libre : l'enfant peut laisser libre cours à son imagination : il s'agit d'un acte qui donne beaucoup de plaisir à l'enfant. La peinture a un rôle dans le développement sensoriel de l'enfant (beaucoup au niveau du toucher et de la vue), dans le développement moteur (l'enfant affine sa préhension par l'utilisation de divers ustensiles).
- La journée est rythmée par des moments de comptines, d'histoires, de découvertes d'instruments de musique. Chanter ou fredonner agrémente les échanges avec l'enfant, tout en stimulant son apprentissage du langage. Le chant participe également à l'éveil corporel de l'enfant, car le geste est souvent associé au chant.
- La lecture est un moment privilégié avec un enfant ou un partage lors d'un moment calme dans le groupe. Le livre peut être une façon de mettre des mots sur les peurs de l'enfant. Il s'agit également d'un moyen de lui apprendre le respect de l'objet.

Pour le groupe des moyens et des grands
Les activités sont proposées aux enfants et ceux qui le souhaitent y participent.

Les activités encadrées ou « dites dirigées » : Les activités proposées par l'adulte tiennent compte du niveau de développement de chaque enfant et de ses envies. Il est libre de refuser de participer ou de préférer observer. C'est l'enfant qui fait, qui crée et agit avec la bienveillance et l'encouragement de l'adulte. L'activité doit être un plaisir, une découverte ou une expérience, le plaisir de faire, de manipuler. Plusieurs compétences sont proposées :

- La motricité **:** L'aménagement de l'espace permet à l'enfant d'explorer en toute sécurité le monde qui l'entoure, de prendre des risques à la mesure de ses compétences sous, bien sûr, la surveillance

de l'adulte. L'adulte l'encourage et lui propose des activités qui stimulent ses différentes compétences, jeux d'équilibres, parcours d'obstacles, danse, vélo…

- Les activités manuelles : peintures, collages, gommettes, pâte à modeler, jeux d'eau, cuisine, bricolage, jardinage… Grâce à du matériel et des outils adaptés, l'enfant développe sa sensorialité et sa motricité fine, découvre de nouvelles techniques. Il laisse ainsi une trace, précise son geste et communique par un autre langage. Ces activités permettent de laisser libre cours à son imagination.
- L'éveil musical : pour l'enfant, l'éveil musical est avant tout une découverte, une expérimentation des sons, des objets sonores et des instruments (j'entends, j'écoute, je reconnais).

Toutes ces activités développent les cinq sens, leur langage et permettent une relation plus privilégiée avec l'adulte, un échange.

5.1.3 La motricité libre à la crèche

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps.

Selon Emmi PIKLER, le développement moteur s'acquiert naturellement et dans un ordre bien précis. Cette liberté donnée aux enfants leur apporte un sentiment d'accomplissement et de sécurité.

Le premier mois, le nourrisson a besoin d'être entouré physiquement pour se constituer une sécurité affective. Cette sécurité de base acquise l'enfant va pouvoir ensuite s'exprimer par sa motricité. Il est important dans cette période, d'être libre de ses mouvements : le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, sentir les formes… En répétant les exercices, l'enfant se prépare ainsi tout seul aux différentes acquisitions. Il progresse à son rythme sans qu'on ait besoin de deviner ses besoins, la motricité libre favorise l'esprit d'initiative et la créativité des enfants.

Les bébés sont posés au sol, sur un tapis ferme sur le dos. Cela leur permet de prendre conscience de leur environnement, de leur corps, de leur corps dans l'environnement et en interaction avec son environnement. À ce moment-là l'enfant observe, analyse, enregistre des informations qui vont par la suite lui permettre d'agir volontairement. Un enfant est acteur, il expérimente le fait de débuter une action, de la vivre et de la terminer. Il peut ainsi être attentif à ses sensations corporelles et apprendre à se connaître, à repérer ses capacités.

L'environnement est assez grand pour que l'enfant puisse s'y déplacer, mais pas trop afin qu'il ne s'y sente pas perdu. Des jeux adaptés en fonction de son développement se trouvent autour de l'enfant. Les jeux ne sont posés ni trop loin ni trop près de lui pour qu'il puisse y avoir une petite difficulté qui suscite intérêt et mouvement et qu'elle soit en même temps réalisable par l'enfant seul. Ni trop, ni trop peu de jeux juste assez pour susciter l'intérêt de l'enfant.

L'adulte ne met pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas expérimentée par lui-même. Cela risquerait de le mettre en difficulté et de brûler des étapes précédentes qu'il n'a pas encore acquises.

La professionnelle observe l'enfant afin de rendre compte de tous les efforts qu'il fournit, de ses progrès, de ses tâtonnements, ses essais, ses régressions.
Faire à sa place peut enseigner à l'enfant de mauvaises positions, lui donner de mauvaises informations.
Les positions intermédiaires à l'acquisition de la marche (sur le ventre assis, 4 pattes…) n'ont pas besoin d'aide pour se réaliser, l'enfant le fera naturellement.

L'adulte est présent pour accompagner l'enfant et non lui enseigner, un regard bienveillant et empreint de confiance, une parole encourageante sont nécessaires à l'enfant. Le comportement du professionnel a donc un impact réel sur le développement de la motricité de l'enfant.
Un enfant exerçant librement sa motricité construit une juste image de lui-même, de ses compétences, de sa valeur. Il nourrit un fort sentiment de sécurité et de fait est curieux de découvrir le monde, avec prudence et plaisir.

Demander à l'enfant une coopération active aux gestes nécessaires pour les soins. C'est-à-dire : utiliser ses gestes spontanés pour l'habiller, lui demander d'avancer sa main pour enfiler son vêtement par exemple.

5.1.4 La verbalisation à la crèche

Les professionnelles **cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent.** La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris. Cela passe par des phrases simples qui aideront l'enfant à comprendre ce qui se passe. Des phrases positives et non négatives seront formulées.

Nous avons le souhait d'accompagner la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour nous adresser à lui et nous lui parlons doucement et calmement.
Lorsqu'il est nécessaire de remettre un cadre et des limites, nous optons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant (par exemple : se mettre à l'écart avec l'enfant, pour lui parler, le prendre dans les bras et établir un contact visuel)

Les professionnel(le)s sont formé(es) à la communication gestuelle associée à la parole par un organisme agréé au langage des signes.

5.2 Le jeu et les activités au Jardin d'enfants

5.2.1 Activités motrices et ludiques

Le jeu est la base de toute activité. C'est la clef pour entrer dans le monde de l'enfant. Lors du jeu libre, les sens sont particulièrement sollicités. Le sens du toucher, par exemple, qui conduit l'enfant à rencontrer la matière lui permet de prendre conscience de lui-même, d'affiner et de différencier ses perceptions, de développer peu à peu une motricité fine, un savoir-faire. Cette faculté de différenciation qu'il exerce le conduit peu à peu à s'individualiser en se « différenciant » lui-même du monde environnant.

Pour le petit enfant, **le besoin de mouvement est vital**. La perception du mouvement d'autrui stimule chez l'enfant son propre sens du mouvement par imitation et le conduit peu à peu à la prise de conscience de son schéma corporel. Par exemple pour les jeux de balles : dans un premier temps, la perception de la balle en mouvement qui roule sur le sol permet à l'enfant de se lier à une trajectoire lente et continue de l'objet en mouvement. Dans un deuxième temps, la balle passe de l'un à l'autre, mais les enfants sont très proches, puis les enfants s'éloignent de plus en plus. Ainsi, l'enfant est capable de « se représenter » la trajectoire de la balle et de l'appréhender correctement au moment précis de son arrivée. Il passe au stade de « l'abstraction » dans le mouvement.

5.2.2 Activités artistiques

Elles amènent l'enfant à sa propre perception de la beauté, développent sa sensibilité, épanouissent son être.
Les différentes disciplines artistiques éveillent diverses facultés, mais toutes, à travers le « beau », induisent le « bon » et le « vrai » et contribuent à rendre l'enfant sécure et confiant dans le monde.

Par exemple, au contact des couleurs, l'enfant développera sa sensibilité, sa faculté de différenciation en saisissant les nuances colorées et par ailleurs, il créera un rapport individuel et subjectif à travers sa perception.

5.2.3 Développement moteur, gestuel

L'adulte, conscient de l'impact qu'il a sur le jeune enfant, veillera à la qualité gestuelle et s'attachera à faire en présence de l'enfant des gestes, qu'il est en mesure d'imiter.

Les gestes apportés par l'adulte, aussi bien dans la vie courante que dans les activités seront donc spontanément reproduits. Lors de l'accueil, les chants mimés, les jeux de doigts qui éveillent à la motricité fine seront reproduits par imitation.

Dans les **évolutions rythmiques**, les **rondes**, les **scénettes**, le **mime** « marcher comme un ours, sauter comme la grenouille », les **images** ou les **histoires** soutiennent toujours le geste afin que l'enfant s'y lie pleinement.

Ces activités présentées sous forme ludique, lorsque l'enfant les aura faites siennes, vont être une substance dans laquelle il puisera pour enrichir son jeu, un terrain sur lequel il pourra imaginer.

5.2.4 Langage

Comme pour ce qui concerne la gestuelle, le langage de l'adulte est riche, clair et bien structuré. Cela permet à l'enfant de développer l'acquisition de la langue et ultérieurement de clarifier sa pensée.
De même, la poésie, les histoires et les contes sont une aide précieuse et efficace pour le développement du langage. Nos émotions, mimiques, expression du visage, imprègnent l'enfant et lui permettent de ressentir les sentiments, de se situer, d'extérioriser sa vie affective et de la transposer en particulier dans le jeu.

Le **langage** est un exemple vivant « **d'apprentissage par imitation** », moins conscient dans l'acquisition de la langue maternelle. Le langage est omniprésent au jardin d'enfants. Une attention particulière y sera portée tout au long de la journée, car il va participer à l'élaboration du langage de l'enfant, donc à l'édification de la structure de sa pensée. L'éducatrice devenant un véritable « modèle » utilise un langage précis, veille à la richesse du vocabulaire.

Les histoires, contes, comptines, avec leurs phrases bien construites, leurs images poétiques, leurs qualités littéraires, apporteront beaucoup dans ce domaine.

L'apprentissage de courtes poésies, le « ton » que l'on y donne stimuleront aussi l'apprentissage par imitation.

5.2.5 L'imagination

Longtemps avant qu'un enfant commence à saisir consciemment le monde, il lui est ouvert par le sentiment, porteur d'images. Les enfants soumis à la pression de devoir grandir trop vite perdent la possibilité de faire ces expériences importantes et uniques à leur âge. L'imagination a besoin de trouver le calme, le temps voulu pour se déployer et se mettre à l'œuvre. Cela détermine de façon prépondérante l'autonomie créatrice à l'âge adulte.

Quand l'enfant a pris confiance en lui par **l'exercice de l'imitation**, il parvient à une certaine autonomie qui permet alors à l'imagination de s'exprimer. Il développe dès lors la capacité de se créer des images intérieures qu'il peut exprimer verbalement ou par le jeu, dans l'activité de construction.

Par l'expérimentation, l'enfant avait pris conscience de son environnement et de lui-même. Maintenant, il s'approprie différents éléments qui lui permettent, à travers son vécu intérieur, de créer d'autres situations.
Dans un premier temps, cette activité créatrice imaginative sera suscitée par son environnement direct : l'objet perçu fait naître une image. Dans un deuxième temps, l'image est élaborée sans support extérieur et sous l'impulsion personnelle. L'enfant se mettra à la recherche, dans son environnement proche, de moyens pour répondre à l'élaboration de son projet.

C'est principalement dans le jeu que l'enfant exerce sa faculté imaginative. Le matériel de jeu et le temps largement offert donnent aux enfants un espace de liberté pour ces jeux intenses, élaborés à partir d'imitations. Des expériences issues du monde des adultes ou de leur propre imagination prennent vie, ils construisent des maisons, soignent les poupées, font la cuisine, etc… Néanmoins, le jeu reste limité par la dimension du lieu.

Les **spectacles** de **marionnettes** et autres, les **visites**, les **images**, les **histoires** nourrissent l'imagination qui s'exprime dans le jeu.

Les **contes** et **histoires** que nous racontons aux enfants les conduisent également à former leurs images personnelles, car plus on apportera d'images donc « d'imagination », moins l'imagination individuelle sera sollicitée. D'une manière générale, toutes les activités libres que nous proposons, dans les jeux extérieurs également, laissent place à l'imagination de l'enfant et à l'expression de son courant personnel.

La **culture de l'imagination** chez l'éducatrice elle-même agit aussi sur l'enfant. Tout ce qui est préparé par elle, ou par les enfants eux-mêmes, est empreint de créativité personnelle.

Malgré la préparation minutieuse des activités qui est nécessaire, nous garderons en même temps l'ouverture indispensable, car la journée est aussi une « création » qui naît au présent, de la rencontre entre les enfants et les professionnels.

5.2.6 Le jeu

Le mot enfance est synonyme de temps de jeu. Le jeu se situe dans les zones intermédiaires entre la réalité physique et la réalité psychique de l'enfant. Il y a toujours dans cette délimitation une porte ouverte pour entrer ou sortir, un lien avec le monde extérieur.
3 types de jeux peuvent être énoncés :

- **Le jeu sensori-moteur** stimule, permet l'interactivité. Plaisir intense à tirer, pousser, à reproduire un bruit… C'est le faire pour le faire. La répétition permet de sécuriser l'enfant, de trouver un équilibre intérieur.
- **Le jeu symbolique** est un jeu d'imitation, d'imagination. Il implique la représentation d'un objet pour un autre, qui renvoie donc au symbole. Ces jeux peuvent être individuels ou collectifs. Les enfants jouent souvent en parallèle, côte à côte. Ils se cherchent, car ils ont besoin de l'autre pour enrichir leur propre jeu. L'enfant n'en reste pas à l'imitation, mais il transforme le jeu selon ses besoins, ses désirs. Soit il compense, soit il rejoue ses difficultés personnelles afin de s'en décharger.
- **Le jeu de règles** : chez l'enfant de 6 ans, les jeux de règles ne peuvent être que des prémices, ces règles étant dictées de l'extérieur. Ce n'est que vers 11-12 ans qu'il pourra s'y adonner pleinement.

5.2.6.1 Positionnement de l'adulte dans le jeu

Les enfants ont besoin de jouer librement dans la proximité immédiate d'adultes référents qui veillent à l'équilibre entre une trop grande intrusion dans le jeu qui limiterait la créativité des enfants ou, au contraire, un retrait désintéressé qui pourrait être ressenti comme un abandon.
La qualité de présence de l'adulte lui permet de jouer en toute harmonie et en toute sécurité.
L'observation active de l'adulte pendant le jeu libre est d'une grande importance pour dépister les difficultés individuelles des enfants.

5.2.6.2 Moyens pour favoriser le jeu libre

Le jeu tient une place centrale dans la vie du jardin d'enfants. Même les activités amenées par l'équipe éducative revêtent toujours une forme ludique.
L'aménagement de **l'espace** est simple avec des « **coins** » de **jeux diversifiés**.
L'équipe pédagogique est là comme **référence**, elle offre aux enfants un espace disponible, tout jeu ayant sa source dans une sphère de liberté. Le jeu de l'enfant est quelque chose qu'il accomplit avec un profond sérieux, un vrai travail, qui le prépare pour sa vie future toute entière.
Pour l'enfant, comprendre dans le jeu signifie : expérimenter avec tous ses sens, mettre en mouvement tout son corps, être actif dans les mains, dans les pieds.

5.2.7 L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».
Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.
Référence : Rapport Sophie Marinopoulos, Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent – ECA LEP - janvier 2019.

Des activités sont proposées de manière hebdomadaire :

- **Éducation musicale** : initiation aux sonorités, découverte des instruments, manipulation d'instruments, chant, écoute de morceaux connus…
- **Initiation à la photographie** : travail autour des émotions, autour des effets d'optique (petit grand, proche lointain), respect de l'autre, droit à l'image…
- **Projet** : chaque groupe met en place un projet à dominante artistique et/ou culturelle (cirque, langue vivante, littérature, arts visuels…)

En lien avec des partenaires locaux (Kunsthalle, festival RAMDAM, école du cirque Zavatta, etc.)

Chaque année, un projet est développé au sein de chaque groupe de vie, voici quelques exemples de projets développés :

- Pour les moins de 3 ans : un projet tourné vers les contes en lien avec la musique

- Pour les 3-4 ans : un projet initiatique en langue anglaise
- Pour les 4-5 ans : un projet autour des saisons, de la vie de la nature qui change au cours du temps qui passe.
- Pour les 4-5 ans : un projet autour de la littérature de jeunesse avec des lectures individualisée avec la participation au festival RAMDAM.

Par voie d'affichage ou par sollicitation directe, les parents sont sollicités pour intervenir ponctuellement auprès des enfants selon les compétences et/ou besoins de structure.

5.2.8 L'égalité Garçon - Fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ». *Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnel.le.s.
Référence : Rapport IGAS sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance — décembre 2012 ; Rapport CGSP - Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance – janvier 2014.

Les professionnels de l'Association Claire-Joie veillent rigoureusement au respect de l'égalité filles garçons.

Les activités ne sont pas genrées. Aucune séparation garçons filles n'est mise en avant. Les enfants sont mélangés, participent aux activités indépendamment du genre de l'enfant.

Les petites filles et les petits garçons sont encouragé(es) de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné(es) dans leur développement. (Jeux libres : poupées, voiture, dînette, établi)
L'attention des professionnels (les) à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.
Les jeux sont disposés de manière aléatoire dans l'espace des salles.

La sensibilisation auprès des familles :
- Les tenues vestimentaires des enfants ne sont pas imposées ; chacun vient comme il le souhaite.
- Les courriers sont adressés de manière neutre sans aucune orientation sur le genre de l'enfant.
- Des soirées d'informations peuvent être mises en place avec le concours du médecin pédiatre ou d'un autre professionnel sur cette thématique avec un temps d'exposé et un temps de discussion avec les parents.

6 Instruction obligatoire à partir de 3 ans

La loi du 28/07/2019, « Pour une école de la confiance », permet aux Jardins d'Enfants d'assurer une instruction dès 3 ans jusqu'en juin 2024 par dérogation.

Le Jardin d'Enfants de Claire-Joie doit pour cela, veiller à respecter certains points :
- Les **apprentissages** proposés visent à acquérir les compétences détaillées dans les programmes de l'école maternelle.
- Les **progrès** des enfants sont renseignés dans le carnet de suivi des apprentissages. L'évaluation est effectuée de manière positive.
- La **présence** régulière des enfants est demandée à chaque famille. La justification de toute absence est nécessaire.
- Chaque famille doit **informer le maire** de la commune de résidence ainsi que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale du secteur de résidence de l'inscription de son enfant à Claire-Joie. Un formulaire type est fourni à chaque famille aux alentours de la rentrée.
- **Le suivi des progrès des enfants est réalisé régulièrement par l'équipe éducative.** Des rendez-vous individualisés peuvent être proposés aux familles en cas de besoin ou à la demande des familles elles-mêmes.
- Chaque lundi, l'équipe éducative se réunit pour aborder une thématique d'enseignement ou des situations concrètes sur un enfant.

Le projet social et le développement durable

Le projet social explicite le positionnement et le rôle que joue l'établissement par rapport à son environnement géographique, social, économique, démographique et partenarial. Il décrit la réponse apportée par l'établissement aux besoins des enfants et des familles du territoire où est implanté l'équipement.

1 Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Zone urbaine, équipements et service existants…

L'Association Claire-Joie se trouve au sein du Quartier Fonderie à MULHOUSE.

À deux pas du centre-ville de Mulhouse, le quartier de la Fonderie tire son nom d'un bâtiment qui abritait la fonderie de la Société alsacienne de construction mécanique (SACM), ancienne entreprise mulhousienne dont l'histoire remonte à près de 200 ans.

Cette immense halle abrite aujourd'hui des étudiants de l'université de Haute-Alsace et le centre d'art contemporain, la Kunsthalle. Située au cœur du quartier, elle est le trait d'union entre la partie résidentielle à l'Est et le Village industriel Fonderie.

Le quartier continue de se développer autour de l'industrie du futur et accueille des activités dynamiques et innovantes : le lieu d'innovation numérique KM0, des écoles « de pointe », des restaurants, l'entreprise MEA, bientôt le fablab de Technistub et le technocentre du Cetim, etc.

Axes prioritaires de la politique de la ville dans le quartier fonderie :

La Ville de Mulhouse met en place des projets pour le quartier sur 5 ans (entre 2020 et 2025) :

- **Rénover les logements,** restructurer l'habitat ancien ou dégradé (réhabilitation, démolition, reconstruction, résidentialisation…)
- **Connecter les quartiers au centre-ville** des rues qui laissent davantage de place aux piétons, aux vélos et aux transports en commun
- **Développer l'innovation économique**, proposer des locaux pour créer de nouvelles activités et favoriser des voies originales d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi
- **Multiplier les équipements publics** en matière d'éducation, de formation, de culture, de sport, de nature…
- **Associer les Mulhousiens à la concrétisation de ces projets** en recueillant leurs besoins et avis tout au long de leur avancement

LES OBJECTIFS POUR LA FONDERIE :

S'ouvrir aux quartiers voisins pour élargir le cœur d'agglomération : faciliter la liaison piétonne vers le centre-ville et la gare, ouvrir le Village industriel Fonderi, donner sa juste place à la voiture, créer une liaison entre les deux campus universitaires via le tram, aménager un accès plus aisé au parc des berges de l'Ill...

Créer des espaces verts place Kléber, place des Maraichers, rue Saint-Fiacre, rue de la Fonderie, rue Spoerry, rues de Zillisheim, Gay-Lussac...

Rénover les logements anciens à travers une opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) et une opération de restauration immobilière (Ori) ; ces opérations sont menées par Citivia, mandatée par la Ville de Mulhouse.

Favoriser le lien social et la réussite scolaire en soutenant les associations et acteurs du quartier

HABITAT

- **Rénovation des logements :** avis aux propriétaires ! La Ville de Mulhouse et l'opérateur Citivia proposent conseils et aides financières pour améliorer l'habitat ancien (dispositif Opah, 800 logements ciblés). Un autre dispositif plus contraignant (opération de restauration immobilière) permet d'intervenir sur les immeubles les plus dégradés pour garantir leur rénovation complète par les propriétaires.

Rue du Manège

- **Création d'espaces pour les locataires autour de la résidence des 3 Fontaines**, propriété de m2A habitat
- **Construction de logements neufs** innovants dans le secteur de la Maison de l'industrie (coliving, lofts...)

AMÉNAGEMENT

- **Création d'une promenade au bord de l'Ill dans le Village industriel** et d'espaces de nature pour une liaison verte depuis la Fonderie vers le centre-ville et amener de la fraicheur
- **Embellisement de rues et places** (Place Kléber, rue Saint-Fiacre, rue de Zillisheim...)
- **Démolition du foyer des Marronniers quai d'Oran** pour offrir du stationnement supplémentaire de 50 places

Une journée sans voiture organisée en 2021 pour tester de nouveaux usages sur l'espace public

MOBILITÉ

- **Installation d'une passerelle** au-dessus de l'Ill à l'arrière du Village industriel Fonderie (réalisation 2021)
- **Création d'une liaison piétonne** reliant le quartier au centre-ville via le square Jaquet

L'ouverture du Village industriel Fonderie vers le nord du quartier débouchera sur la rue Gay-Lussac, avec à l'entrée, un futur parking en silo (vue depuis la rue de la Tour du Diable).

Proximité de l'association :

Association Claire Joie profite de sa position sur Mulhouse :

- La Kunsthalle pour des rendez-vous artistiques
- Le Gymnase Kléber pour des activités sportives
- La médiathèque de Wittenheim pour des prêts de livres
- Le festival RAMDAM pour des activités en lien avec la littérature de jeunesse
- Les commerces de proximité pour des activités ponctuelles (type semaine du goût…)
- La ville de Masevaux pour la mise à disposition du centre de vacances pour des classes vertes
- La ludothèque de Wittenheim pour la location de jeux de société
- Deux hôpitaux : clinique diaconat fonderie et le GHRMSA dont beaucoup de parents y travaillant souhaitent inscrire leur enfant à Claire-Joie.

Accessibilité :

Le campus de La Fonderie est desservi par la société de transport mulhousien Soléa :

- Tramway :
  - ligne 1 - Station Gare Centrale
  - lignes 2, 3 et Tram-train - Station Tour Nessel
- Bus : ligne C5 — Arrêt Fonderie
- Proximité de la Gare (ce qui favorise l'inscription de nombreux enfants dont les parents sont frontaliers)
- Service de vélo-cité à proximité

Profil des familles : tranches d'âge, taux de natalité, mono parents, taux d'activité/de chômage, catégories socioprofessionnelles, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, évolution du contexte économique et social du quartier…

Concernant la démographie mulhousienne, la population mulhousienne est majoritairement jeune.

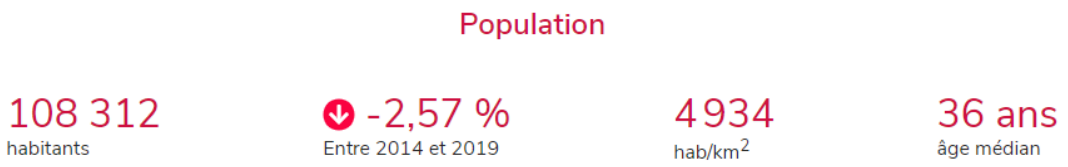

Evolution de la population

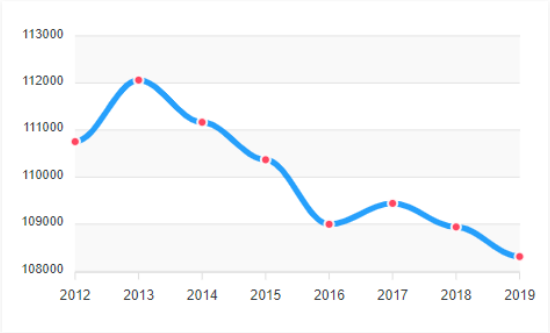

Répartition par âge

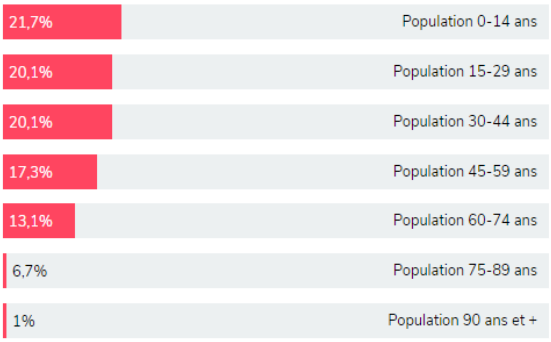

Niveau de diplôme

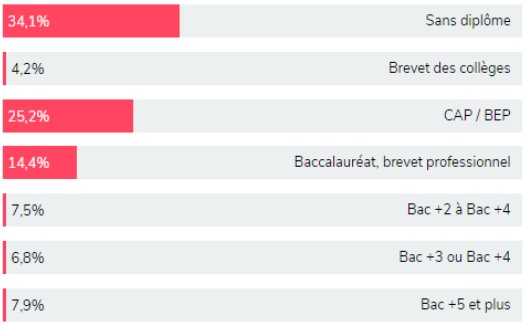

Répartion des ménages

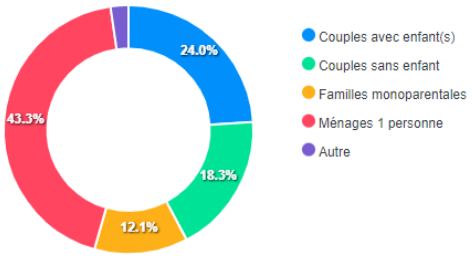

Climat

Mulhouse possède un climat tempéré chaud, sans saison sèche et à été tempéré.

T° moyenne
10.8°

T° maximum
15.5° en moyenne

T° minimum
6.1° en moyenne

1799 heures
16 jours de forte chaleur

789mm
116 jours

72 jours de gel

Sources - Données des fiches climatologiques Météo France. Station météo: MULHOUSE.

Économie

16 100 €
Revenu médian

27,31 %
Taux de chômage

84,81 %
couverture en très haut débit (fibre)

18,4 %
Taux de création d'entreprises

Sources - Revenu : INSEE 2019, Chômage : INSEE, 2018. Taux de création entreprises : INSEE & Répertoire des entreprises et des établissements 2019. Couverture fibre FTTH : ARCEP 3ème trimestre 2021. Taux de chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement de la population. Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année sur le nombre d'entreprises de l'année précédente.

Services :

	Services de santé
Médecin	128
Dentiste	64
Infirmier	108
Pharmacie	35
Urgences	3

	Education
Crèche	23
Ecole maternelle	46
Ecole élementaire	27
Collège	9
Lycée	7

	Commerces
Hypermarché	5
Supermarché	29
Epicerie	76
Boulangerie	95
Station service	10
Bureau de Poste	10

/	Transport / Loisirs
Hôtel	16
Restaurant	518
Cinéma	3
Bibliothèque	8
Gare SNCF	1
Aeroport	Saint-Louis (23,3 km)

Source : Base permanente des équipements (BPE), INSEE 2020.

Communes les plus proches :

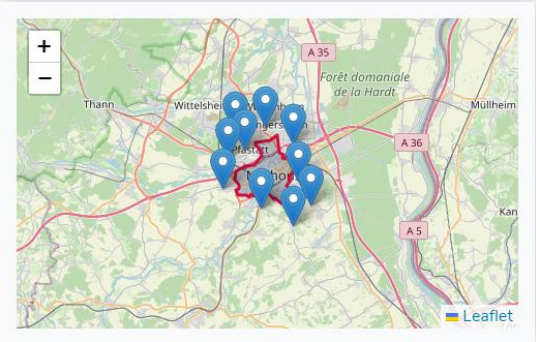

Distances indiquées à vol d'oiseau	
Riedisheim	à 3,2 km
Pfastatt	à 3,2 km
Brunstatt-Didenheim	à 3,7 km
Illzach	à 3,8 km
Lutterbach	à 4,2 km
Kingersheim	à 4,5 km
Morschwiller-le-Bas	à 4,8 km
Richwiller	à 5,1 km
Zimmersheim	à 5,4 km
Bruebach	à 6 km

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**27 291**	**100,0**	**27 201**	**100,0**	**25 830**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	**11 994**	**43,9**	**12 089**	**44,4**	**11 090**	**42,9**
Familles monoparentales	**5 462**	**20,0**	**5 841**	**21,5**	**5 824**	**22,5**
Hommes seuls avec enfant(s)	754	2,8	756	2,8	773	3,0
Femmes seules avec enfant(s)	4 708	17,3	5 085	18,7	5 051	19,6
Couples sans enfant	**9 835**	**36,0**	**9 271**	**34,1**	**8 916**	**34,5**

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**27 291**	**100,0**	**27 201**	**100,0**	**25 830**	**100,0**
Aucun enfant	11 355	41,6	11 126	40,9	10 879	42,1
1 enfant	6 783	24,9	6 517	24,0	5 793	22,4
2 enfants	5 136	18,8	4 949	18,2	4 622	17,9
3 enfants	2 557	9,4	3 067	11,3	2 837	11,0
4 enfants ou plus	1 460	5,4	1 543	5,7	1 700	6,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décès domiciliés	888	990	1 010	1 048	1 071	1 020	1 230	1 138
Naissances domiciliées	1 909	1 875	1 782	1 809	1 735	1 671	1 634	1 456

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Le projet éducatif prend en compte la dimension de la participation des parents, les modalités de partenariat parents/professionnels et les moyens de communication. L'accueil des enfants doit s'effectuer avec l'implication des parents, en tenant compte de leurs possibilités.

La place des parents dans le projet éducatif :
Claire-Joie étant une association, les parents usagers sont de fait tous membres votants lors des assemblées générales. Ils peuvent rejoindre le conseil d'administration ou le bureau de l'association selon les modalités fixées par les statuts de l'association.

Participation à la vie de l'établissement

- **Réunions avec les parents :** A la rentrée scolaire et en cas de nécessité durant l'année, les parents qui le souhaitent sont invités à une réunion où leur est exposé le projet d'année, le fonctionnement spécifique au groupe de leur enfant ainsi que des échanges conviviaux.
- **Rencontre individuelle et transmissions :** De fait, les parents participent quotidiennement aux échanges d'information avec les professionnelles permettant une prise en charge optimale de leur enfant et communiquant toute information essentielle. Au besoin, une rencontre spécifique peut être organisée avec des membres de l'équipe éducative et la direction de structure.

- **Moments festifs :** les parents sont invités à participer à nos fêtes de fin d'année et peuvent également aider lors de ces manifestations, des évènements festifs peuvent être organisés et les familles invitées à y participer : goûter, petit déjeuner, pique-nique…
- Régulièrement des panneaux **d'affichage** avec les photos de leur enfant (anniversaire, sorties, activités…) sont mis en place. Cela rend plus concrète la journée de leur enfant.
- **Sorties :** lors de sorties ponctuelles, les parents peuvent être sollicités afin d'accompagner le groupe et de veiller à la sécurité et au confort des enfants lors de sorties.
- **Interventions ponctuelles lors d'une activité** selon les besoins ou les compétences des parents (jardinage, chant, musique, lecture, arts plastique, etc…)

Quels sont les moyens de communication et d'information avec les familles ?

- **Outils de communication :**
  - **Fiche de liaison :** pour les parents de la crèche, elle est à compléter le matin par les parents. Pour tous, elle sert de support à la vie de l'enfant et permet aux professionnelles de transmettre les évènements importants éventuels de la journée aux parents lorsqu'ils recherchent leur enfant.
  - **Affichage :** toute information spécifique importante et commune est transmise aux parents par voie d'affichage. Les affiches sont disposées à plusieurs endroits : vitrine dans la cour, entrée de l'accueil, lieux de passage.
  - **Plaquettes, brochures, dépliants, flyers…**
  - **Mail :** Nous communiquons également les informations importantes par mail et privilégions ce mode de communication avec les parents.
- **Site internet :** Claire-Joie dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. Les parents peuvent y trouver de nombreuses informations ainsi que des formulaires de contact.
- **Personne référente de la communication :** l'équipe éducative assure la communication quotidienne. Tout besoin spécifique ou problématique peut être remonté au directeur infirmier qui assure également la fonction de référent de la communication.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et l'équipe encadrante un relais éducatif, dont le rôle est de les accompagner dans leur fonction, sans jamais les déposséder de leurs propres compétences. Ce rôle ne remet pas en cause l'indépendance de l'équipe ainsi que ses choix éducatifs et pédagogiques. Pour parvenir à une éducation cohérente, il est fondamental de tenir compte des pratiques éducatives des parents. Pour qu'un enfant puisse investir pleinement son lieu d'accueil, il a besoin de sentir que ses parents y ont une place aussi.

Une importance primordiale est mise en avant quant à la qualité du 1er contact établi et la clarté des explications du projet d'accueil.

Respect de la confidentialité dans les propos que les parents peuvent nous rapporter.

L'équipe **respecte l'éducation donnée par les parents, sans émettre de jugement de valeur.**

L'équipe n'hésite pas à faire part aux parents de ses observations et questionnements concernant leur enfant afin de permettre à ce dernier de grandir sereinement et de s'épanouir à la crèche.

Les parents peuvent à tout moment partager leurs questions, leurs doutes et leurs observations concernant leur enfant avec l'équipe.

Nous mettons régulièrement à disposition des parents des lectures pour le développement de l'enfant, des fiches détaillées sur certains moments clés du quotidien de l'enfant, des affichages de conférences sur divers sujets… ceci peut aider le parent dans ces questionnements et l'amener au dialogue avec la professionnelle.

3 Les actions de soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité de l'association Claire-Joie s'inspirent directement de la Charte de Soutien à la parentalité prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.
Les services de soutien à la parentalité sont définis comme « toute activité consistant à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Une charte nationale de soutien à la

parentalité, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité ».
Article L. 214-1-2du code de l'action sociale et des familles.

8 grands principes pour accompagner les parents :

1) **Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents** : les professionnelles encadrant les enfants échangent quotidiennement avec les familles afin de les conseiller au besoin quant à l'éducation de leur enfant. Les éducatrices proposent à la demande ou au besoin des entretiens individuels avec les parents.

2) **S'adresser à toutes les familles, quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles** : nos interventions de soutien à la parentalité sont adressées à toutes les familles, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3) **Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et, quel que soit l'âge de l'enfant :** Nos équipes ont à cœur d'accompagner chaque famille qui en aurait le besoin et les réunions d'information sont adressées à tous.

4) **Proposer un accompagnement et un soutien dès l'inscription au sein de notre structure et jusqu'au départ de l'enfant** : l'écoute et l'accueil des familles débutent dès l'entretien de préinscription de l'enfant à Claire-Joie. Agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5) **Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale** : nos actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6) **Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes-ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité** : grands-parents, beaux — parents, familles recomposées, ou tout aidant naturel amené à emmener ou chercher l'enfant…

7) **Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles) accessibles à toutes les familles et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle** : selon les besoins observés par nos équipes, nous faisons occasionnellement appel à des intervenants professionnels spécifiques spécialisés afin de répondre aux besoins des familles et enfants ou nous orientons les familles vers des structures comme Réseau Parents 68, Maison des ados 68, Réseau d'écoute Mulhouse qui ont mis en ligne tout un répertoire des acteurs œuvrant dans le soutien à la parentalité ou d'appui et d'accompagnement des parents…

8) **Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre** : ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

4 Dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La commission d'attribution des places est sensible aux questions d'intégration sociale et professionnelle. Elle veille à accueillir des enfants dont les parents sont bénéficiaires de certaines prestations sociales (RAS, allocation parent isolé, allocation de solidarité spécifique…).

Du fait de la possibilité de pouvoir nous confier leur enfant, Claire-Joie permet aux bénéficiaires de trouver un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement qui leur sont proposés par nos partenaires sociaux.

5 La démarche en faveur du développement durable

Pour **réduire** notre **impact environnemental** et **améliorer** durablement la **qualité** de vie des enfants, des parents et des professionnels, nous déployons au sein de notre structure de nombreux projets autour de 2 objectifs :

- La **réduction de l'impact écologique** de nos accueils petite enfance par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies

- La **sensibilisation des enfants au respect de l'environnement** par la proposition d'activités ludiques écologiques. Le monde de demain sera celui de nos enfants, en les sensibilisant dès le plus jeune âge, ils adoptent les bons gestes et bons réflexes très tôt.

L'écologie est une valeur éducative que nous souhaitons transmettre aux enfants dès leur plus jeune âge. À travers des activités en lien avec la faune et la flore, nous les sensibilisons à la richesse de l'environnement et à l'importance de le protéger : observer le cycle de pousse d'une plantation, apprécier la cueillette et la dégustation des fruits du verger, observer l'habitat des oiseaux venus nicher dans les arbres du jardin…, autant d'apprentissages que nous offre la nature.

Nos axes de travail :

- L'alimentation (par des produits bio ou issus de circuits courts)
- Les produits d'entretien
- Les jouets
- Le tri sélectif et le recyclage
- Les activités pédagogiques

Depuis 2016, nous avons **remplacé des produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels**

- Le nettoyage à la vapeur, investissement dans une machine à vapeur professionnelle SANIVAP
- L'acquisition en 2021 d'une armoire de désinfection des objets par l'ozone
- L'utilisation de bandeaux de lavage ultimate 3D infinite à l'eau (sans produits chimiques) : Un plan de nettoyage précis et une formation du personnel technique permettent aux agents (techniques ou aide maternelles) d'employer la technique appropriée pour chaque cas de figure (surfaces, mobilier, jeux, jouets…)
- Le prochain objectif en cours de réflexion est la réduction des produits lessiviels pour le lavage du linge.

L'équipe acquiert davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables (bois, tissus, bioplastiques)

Notre engagement écologique se retrouve dans chacune des propositions pédagogiques faites aux enfants : au-delà de nos actions en lien avec la faune ou la flore. Par exemple, nous proposons de nombreuses activités basées sur le recyclage et la récupération de matériaux. Nous montrons ainsi aux enfants qu'il est possible de réaliser de magnifiques créations à partir de peu de choses et stimulons leur créativité. Cette démarche anti-gaspillage est un premier pas vers une consommation plus responsable. Car les bons réflexes s'apprennent dès le plus jeune âge ! À travers ces différentes activités, nous sensibilisons aussi les familles : les parents sont invités à prendre pleinement part à ces projets qui ont du sens ! C'est ça, agir en citoyen responsable.

Notre démarche s'articule aussi autour de **petits gestes simples du quotidien**, de la création d'un potager pour le jardinet de notre crèche à l'utilisation de l'eau des sèche-linges pour le repassage du linge de la structure, les initiatives écologiques sont nombreuses et font l'objet d'une attention accrue par l'ensemble de nos équipes.

Notre conscience de l'urgence écologique et du rôle essentiel que nous avons à jouer pour offrir aux enfants et générations futures un monde meilleur est partagée par tous nos collaborateurs. **Nous adoptons des initiatives respectueuses de l'environnement (recyclage, tri des déchets (poubelles ludiques de tri), jardinet, priorisation des déplacements en transports en commun, attention accrue à notre consommation énergétique [chauffage, électricité] et en eau…).**

Nous opérons une sélection de fournisseurs et partenaires répondant à nos exigences environnementales. Par exemple : Pour les repas : des produits frais et locaux, du bio et des recettes fait-maison. La nutrition, enjeu de santé publique prioritaire, fait partie de nos engagements fondamentaux au même titre que l'écologie.

Nous privilégions les produits réutilisables plutôt que le jetable (surchaussures, gants de toilette, serviettes de table…) ainsi que des produits d'entretien écolabellisés.
Nous privilégions du matériel et des jouets écoresponsables.

Conclusion

Le projet d'établissement est avant tout une réflexion menée par nos équipes sur l'enfant et sa prise en charge au quotidien à Claire-Joie.

Pour les parents, il permet de mieux connaître les conditions d'accueil de leur enfant au sein de l'association.

Pour les professionnel(le)s, c'est un support de travail qui permet de réfléchir sur le sens de leur pratique.

Le présent projet d'établissement est donc amené à évoluer.